

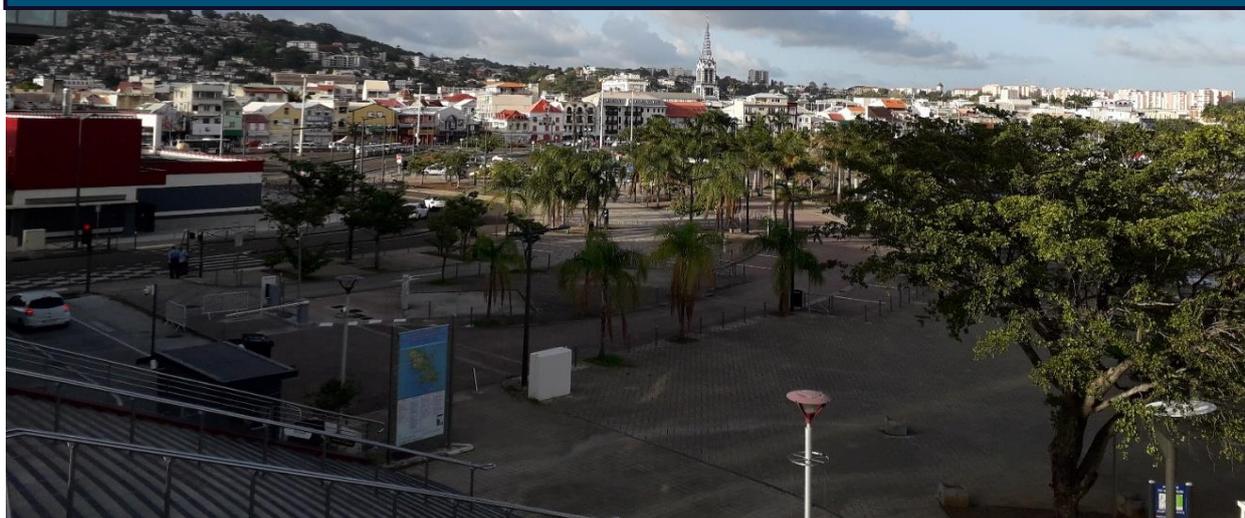


Observatoire des violences envers les femmes
Martinique



2023

Les violences faites aux femmes en situation d'immigration à la Martinique



**OBSERVATOIRE TERRITORIAL
DES VIOLENCES ENVERS LES
FEMMES - MARTINIQUE -
Chargé de Recherches - Roger
CANTACUZENE**

03/03/2023

Table des matières

Introduction	4
Chapitre I/ - Des femmes aux parcours migratoires différenciés	6
1) - Trois formes migratoires distinctes	6
1.1- <i>Les migrantes en entrée irrégulière (Haïtiennes)</i>	6
1.2 - <i>Les Caribéennes entrées en séjour limité et précaire (Saint-Luciennes, Dominicaines, Vénézuéliennes)</i>	6
1.3 - <i>« Celles qui sortent d'un peu loin » (Africaines, Malgaches, Européennes de l'Est, Asiatiques) : une migration mûrement préparée</i>	7
2) Les principales raisons de la migration	8
2.1 - <i>Pour les catégories sociales les plus modestes ou précaires : survivre en fuyant la pauvreté et l'insécurité</i>	8
2.2 - <i>dans les catégories socio-professionnelles moins précaires : concrétiser un projet matrimonial et (re)constituer une famille</i>	10
Chapitre II/ - Des violences en pays d'origine aux violences sur le territoire d'immigration .	11
1) - Sur le territoire d'origine : des violences parfois extrêmes	11
2) - A la Martinique : des formes multiples de violences facilitées par la situation de vulnérabilité.....	12
2.1 - <i>Un facteur essentiel de vulnérabilité : l'hébergement</i>	12
2.2 - <i>Les violences fréquemment relatées</i>	12
Chapitre III/ - Stratégies d'intégration des femmes migrantes et risques de violence associés	17
1) - Entre va-et-vient touristique et installation cachée : les femmes en situation de prostitution	17
2) - S'intégrer par la parentalité envers un enfant français : la stratégie de « l'enfant-passeport »	17
2.1- <i>L'enfant « français », enfant passeport ?</i>	18
2.2 - <i>Les écueils de la stratégie de l'enfant-passeport</i>	18
3) - S'intégrer par la matrimonialité : le mariage comme voie d'accès à la nationalité	20
3.1 - <i>Le statut marital au prisme du désenchantement</i>	21
3.2 - <i>La conjugalité non-matrimoniale (hors-mariage) : quand l'espoir rend la femme captive</i>	25
Chapitre IV/- Réagir face aux violences : quand le capital social et culturel fait une différence	27
Chapitre V/- Etre confronté.e.s au regard porté sur « l' étranger » : stéréotypes – hiérarchisation – discrimination	28
1) - Stéréotypes négatifs, stigmates et hiérarchisation selon l'origine.....	28
1.1 - <i>Stéréotypes négatifs et discriminations : le stéréotype « hispanophone = prostituée »</i>	28
1.2 - <i>Une hiérarchisation des origines ? (les femmes entre-elles)</i>	29
2) - Questionner les stéréotypes, y compris positifs	30

3)- Le défi des structures professionnelles : s'émanciper de la subjectivité pour assurer un traitement équitable des situations.....	31
Chapitre VI/- Des difficultés amplifiant les situations de vulnérabilité	33
1) - La méconnaissance des droits	33
1.1 - Une insuffisante connaissance par les personnes migrantes de leurs droits	33
1.2 - ... confortée par l'insuffisante vulgarisation en contexte professionnel du droit des étrangers	34
2) Une crainte des institutions à surmonter afin d'être protégées	34
3) Des processus d'insertion parfois entravés	35
3.1- Les entraves liées à la (non-)régularisation	35
3.2 - Les autres formes d'entrave	37
4) - L'ambivalence du lien communautaire :.....	37
5)- Retourner au pays d'origine ? une difficile alternative.....	38
Chapitre VII/- Les difficultés et besoins des professionnel.le.s	40
1) - Entre soutien et doute : la réception des récits de vie des migrantes.....	40
2) - Des professionnel.le.s confronté.e.s aux limites de leur cadre d'intervention.....	41
2.1 - L'accompagnement pour violence conjugale confronté au souci de la victime d'être régularisée....	41
2.2 - Des démarches administratives soumises à des complications: temps longs, défaut de communication, dissonance des réponses	42
2.3 - Les fins d'accompagnement sans perspective ultérieure	43
2.4 - Renforcer les ressources professionnelles : formation et analyse des pratiques	44
Conclusion et préconisations	45

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont accordé de leur temps pour la réalisation de cette enquête, qu'il s'agisse des femmes qui ont été directement confrontées aux situations concernées, ou des professionnel.les et acteurs.rices de terrain qui nous ont fait part de leur expérience et/ou de leurs observations.

Introduction

La nécessité d'une investigation sur la question des femmes étrangères victimes de violence sur le territoire de la Martinique avait émergé depuis plusieurs mois, abordée lors de rencontres partenariales du *Collectif martiniquais d'accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants* (CmaFvi), structure de concertation coordonnée par l'Observatoire des violences envers les femmes. Ses membres, constatant la montée du nombre de personnes concernées, alertaient sur une particulière vulnérabilité des femmes immigrées quant aux violences sexistes et sexuelles, et sur la difficulté à offrir des réponses adaptées à leurs besoins et demandes.

Les questionnements en la matière n'étaient pas totalement nouveaux, puisque l'étude portant sur les obstacles à la sortie des situations de violences conjugales, réalisée en 2010 dans le cadre de l'enquête ENVEFF-Martinique, avait permis d'interroger quelques femmes immigrées originaires de la Caraïbe¹.

Une enquête plus systématique, portant non seulement sur les violences conjugales, mais plus largement sur toutes les formes de violence de genre, ainsi que sur les difficultés de tous ordres auxquelles se trouvaient confrontées les femmes en situation d'immigration s'avérait cependant nécessaire afin de disposer d'un éclairage à large spectre sur ces situations.

Entamée dans le courant du premier trimestre 2022, cette recherche a fait appel à la méthodologie de l'enquête compréhensive, en s'appuyant sur la réalisation d'entretiens semi-directifs. Deux publics ont été ciblés :

- celui des professionnel.le.s et/ou acteurs.rices de terrain amenées à accueillir des personnes migrantes. Les structures ayant ainsi participé à l'enquête sont les suivantes : *la Croix-Rouge française – section Martinique* (Service de Premier accueil des demandeurs d'asile, Hébergement d'Urgence des demandeurs d'asile, Plate-forme d'immigration, Parcours de sortie de la prostitution) ; *l'ALEFPA-Martinique* (Centre d'Hébergement d'Urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), *L'Union des Femmes de Martinique (UFM)*, l'association *Culture-Egalité*, l'association *le Mouvement du Nid*, *l'Association Solidarité Karaïb (ASSOKA)*, ainsi qu'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Certaines personnes ont également pu être interrogées hors-structure, du fait de leur expérience passée en la matière ;
- celui des femmes migrantes, accompagnées ou l'ayant été par l'une des structures précitées.

Le matériau recueilli au total repose sur vingt-sept entretiens réalisés avec vingt-huit personnes.

C'est ainsi que dix-sept professionnel.le.s ou intervenant.e.s associatifs.ives du territoire ont été interrogé.e.s sur leur pratique et leurs observations, à travers quatorze entretiens originels (trois de ceux-ci comportant un duo de répondants et répondantes), complétés de deux entretiens avec une personne déjà interrogée ;

Onze femmes migrantes victimes ont été interrogées à travers des récits de vie en entretiens semi-directifs. Ceux-ci se sont déroulés avec des femmes aux profils différents les uns des autres, s'agissant de l'origine nationale (Haïti, Saint-Domingue, Vénézuéla, Sainte-Lucie, Cuba), de la situation familiale (célibataires, mariées, avec ou sans enfants) et du capital social et culturel. Certaines d'entre-elles ont un niveau scolaire ou post-scolaire assez élevé, d'autres au contraire un très faible niveau de scolarisation.

¹ Nadine Lefaucheur, Joelle Kabile, Léoncine Ozier-Lafontaine, « Itinéraires féminins de sortie de la violence conjugale », in Lefaucheur N. (dir), *Genre et violences interpersonnelles à la Martinique*. Pouvoirs dans la Caraïbe n°17, 2010/2011, pp. 199-236.

Des contraintes d'ordre divers ont amené à renoncer à quelques entretiens (femmes victimes acceptant puis se rétractant, difficulté à maintenir le contact avec certaines personnes, contraintes spécifiques dans certains services...). De ce fait, par exemple, les femmes relevant de certaines nationalités spécifiques, pour lesquels des entretiens étaient souhaités, n'ont pu être directement entendues (Malgaches, Africaines, Asiatiques, Russes, ...). Néanmoins la richesse des informations recueillies auprès des deux publics investigués permettent de dégager des lignes d'analyse, qui mériteront sans doute des approfondissements ultérieurs.

Plusieurs axes d'analyse sont donc proposés à travers cette restitution d'enquête, portant notamment sur :

- les parcours migratoires ainsi que les stratégies d'intégration (Chapitres I et III),
- les violences subies et les difficultés spécifiques (Chapitres II, IV, V, VI)
- les difficultés rencontrées par les professionnel.le.s dans le traitement des situations (Chapitre VII).

Chapitre I/ - Des femmes aux parcours migratoires différenciés

1) - Trois formes migratoires distinctes

Les parcours migratoires de femmes étrangères sont, en termes de trajectoires physiques et de conditions d'organisation, relativement bien identifiées par les acteurs professionnels travaillant avec ces publics. Elles se différencient en fonction de caractéristiques liées aux zones géographiques d'origine, mais aussi des contraintes personnelles (économiques, familiales, affectives) pesant sur les migrantes. Trois grandes catégories peuvent ainsi être distinguées : Les Caribéennes entrées sous la forme d'un séjour touristique, les Caribéennes entrées d'emblée en situation irrégulières, et les femmes provenant de territoires plus lointains mariées à une personne de nationalité française.

1.1- *Les migrantes en entrée irrégulière (Haïtiennes)*

Les migrantes dont l'entrée sur le territoire s'était d'emblée opérée dans des conditions irrégulières sont quasi-exclusivement originaires d'Haïti. Ce sont aussi celles dont les conditions de migration sont les plus risquées, l'acceptation de tels risques étant liée à l'ampleur particulièrement grave des difficultés vécues sur le territoire d'origine (insécurité, violences, très forte précarité), et dont elles essaient de s'extraire.

L'itinéraire des Haïtiennes est décrit de manière similaire par les professionnel.le.s interrogé.e.s, et est corroboré par les récits des femmes victimes: Saint-Domingue / la Dominique / Martinique (ou Guadeloupe).

Après le passage en République Dominicaine, le trajet se fait en avion pour l'île de la Dominique, puis sur une petite embarcation, le canot, pour se rendre en Martinique. Le coût du voyage est particulièrement élevé (« 5000 € » avance une interlocutrice, « entre 4000 et 7000 euros » selon une autre).

Le séjour à la Dominique peut quelquefois durer plusieurs mois, permettant ainsi aux migrantes de travailler quelque temps pour disposer de la somme nécessaire pour la suite de leur parcours. Selon une intervenante sociale :

« pour les Haïtiennes, elles passent toutes par la Dominique. Elles y restent plus ou moins longtemps, cela peut être plusieurs mois, cela peut être quelques jours. Quelquefois c'est parce qu'elles ne trouvent pas de travail sur place et qu'on leur dit que le Martinique c'est mieux. Souvent c'est des personnes à qui on a vendu du rêve, on leur dit qu'il faut aller en Martinique. Et c'est la désillusion en arrivant »

Noémie

1.2 - *Les Caribéennes entrées en séjour limité et précaire (Saint-Luciennes, Dominicaines, Vénézuéliennes)*

Les ressortissantes des Etats Caribéens, insulaires (hormis Haïti) ou continentaux entrent généralement sur le territoire dans les conditions régulières d'un séjour touristique.

- *Les Saint-Luciennes*

Du fait de la proximité, les Saint-Luciennes se rendent en Martinique par des moyens légaux, en prenant un bateau qui assure régulièrement la traversée, et pour une période courte (moins de 15 jours). Cependant certaines d'entre-elles, qui souhaitent s'installer après un ou plusieurs séjours de

courte durée, soit qu'elles aient une opportunité de travail, soit qu'elles aient "rencontré quelqu'un", outrepassent parfois les délais fixés :

« elles arrivent moins souvent par bateau de manière irrégulière. Le plus souvent elles arrivent avec un visa pour les vacances, et puis elles restent. (...). Mais après la fin du visa, elles sont en situation irrégulière. Donc elles sont arrivées par des voies officielles, mais le fait d'être sorties du cadre qui les autorise à rester, elles se retrouvent en situation irrégulière comme les autres » (Léa, intervenante sociale)

- *Les Hispanophones (Dominicaines, Vénézuéliennes)*

Travaillant entre autres avec un public hispanophone en situation de prostitution de rue, une intervenante précise que pour la plupart, elles entrent sur le territoire « avec un visa touristique de trois mois et arrivent à rester de manière légale via des allers-retours ». Certaines sont passées par le Surinam (pour les plus âgées) ou encore par la Guyane.

C'est ce que confirme l'entretien avec Adelia, une migrante dominicaine, qui évoque les trajets empruntés par ses compatriotes :

« Q/ Elles viennent toujours ici directement ?

R/ Non, certaines viennent par la Guyane. Elles vont au Surinam, et de là en Guyane. Mais la plupart viennent directement ici parce que c'est tout près » (Adelia, migrante dominicaine)

Une autre interlocutrice, qui a travaillé plusieurs années avec ces publics, apporte également des informations sur le parcours des femmes dominicaines. Les plus anciennes d'entre-elles ont, en effet, vécu d'abord en Guyane. Les plus jeunes, en revanche, viennent directement en Martinique:

« Il y a 10 ans, en 2012, il y avait un parcours des femmes dominicaines où elles allaient systématiquement vivre en Guyane. Là-bas elles se mariaient. Elles étaient battues A cette époque, je travaillais avec une cinquantaine de femmes. Et pour la cinquantaine de femmes, ça se passait exactement pareil. Elles allaient en Guyane, elles se mariaient avec un Guyanais. On peut dire que le mariage c'était 100% (des cas), la violence 90%. Donc j'ai vu 50 femmes, et sur les 50 il y en avait 90% qui avaient été battues et esclavisées sexuellement. Elles ont réussi à « échapper », et « l'échappement » c'était la Martinique. Et arrivées en Martinique, voilà, elles se sont prostituées ».

La crise sanitaire liée au COVID – entraînant une limitation des déplacements -, ainsi que la situation économique qui s'est dégradée au Vénézuéla ont cependant contribué à diminuer la capacité des ressortissantes de ces pays à faire de manière régulière des allées-venues, augmentant ainsi les probabilités de présence irrégulière.

Toutes ne relèvent cependant pas de ce schéma, et certaines hispanophones interrogées à l'occasion de cette enquête regrettent l'amalgame fait entre « latino-américaines » et « prostitution ». En effet de nombreuses femmes se sont également rendues en Martinique pour y exercer un métier, mais généralement dans le cadre d'un projet conjugal.

1.3 - « Celles qui sortent d'un peu loin » (Africaines, Malgaches, Européennes de l'Est, Asiatiques) : une migration mûrement préparée

D'autres femmes proviennent de pays plus éloignés que ceux de la Caraïbe et des Amériques. Pour « celles qui sortent d'un peu plus loin, c'est déjà mieux préparé, et souvent c'est déjà plus construit,

parce qu'elles sont engagées dans une relation qui a déjà duré plusieurs mois, voire plusieurs années à distance » estime Léa, une intervenante sociale. Ces femmes avaient d'abord eu un premier contact « avec des Français sur des sites de rencontre ». Puis au fur et à mesure s'était développée une relation « construite parfois sur un fond de sincère sentiment ». Selon le constat de l'intervenante sociale :

« elles arrivent en ayant une situation statutaire plus stable, parce que les compagnons sont venus les chercher dans leur pays pour se marier. Et c'est après avoir fait des démarches administratives qu'elles peuvent entrer avec un visa ou un titre de séjour. Un visa long séjour, le plus souvent, qui vaut titre de séjour. Et c'est une fois arrivés ici que la situation se dégrade ». (Léa, professionnelle)

Une travailleuse sociale d'un autre service, Magalie, va dans le même sens :

« les Africaines et les Malgaches, c'est vraiment parce qu'elles ont cru qu'elle allaient épouser le Prince charmant. Tu vois, il s'est bien présenté aux familles, lui a dit "viens dans mon pays, tu seras bien !", des trucs comme ça. (...).

On a eu aussi par le passé des personnes de l'Europe de l'Est. Il y a eu une Russe, une Polonaise. Elles aussi, c'est plutôt comme les Malgaches, elles ont été séduites par quelqu'un, plutôt sur Internet. Un Français métropolitain ou un Martiniquais. (...).

On a déjà eu des personnes d'Asie, des Chinoises (...). Elles étaient avec des Français qu'elles ont suivis. Qu'elles ont rencontrés sur Internet, dans l'Hexagone, et après qui sont venus en Martinique. Mais ce ne sont pas des femmes chinoises victimes de violence de la part de Chinois, ça, je n'ai pas eu ça. Une Thaïlandaise aussi. Toujours avec un Français. Et du Moyen-Orient, c'est assez vieux... » (Magalie, professionnelle)

2) Les principales raisons de la migration

2.1 - Pour les catégories sociales les plus modestes ou précaires : survivre en fuyant la pauvreté et l'insécurité

La grande majorité des femmes reçues dans les structures d'accompagnement relèvent de catégories sociales aux conditions de vie extrêmement modestes, voire précaires dans le pays d'origine.

La migration comporte pour ces femmes, indépendamment des origines géographiques, une dimension d'ordre économique. Il s'agit ainsi d'échapper à une forme de pauvreté vécue dans le pays d'origine :

« Ces femmes que nous rencontrons, elles viennent principalement en Martinique pour des raisons économiques » (Viviane, militante associative et coordinatrice d'actions auprès de publics en situation de prostitution de rue).

L'analyse sous l'angle de la classe sociale est peut-être à nuancer, si l'on en croit Rina, migrante Latino-américaine, intervenante associative ayant œuvré depuis de nombreuses années, tant avec l'association AIDES qu'avec l'association *Latinos Unidos*, auprès des publics hispanophones, dont celles en situation de prostitution de rue. Selon elle, certes, « le niveau scolaire des femmes de Saint-Domingue n'est pas très haut. La majorité d'entre-elles viennent de la campagne. La plupart ne parlent pas le français ». Cependant on retrouverait plusieurs niveaux sociaux :

« on a fait une enquête il y a plusieurs années sur la situation des femmes migrantes dans la prostitution. Il y avait tous les niveaux sociaux de femmes dans la rue. Le rapport a indiqué qu'elles sont en situation de misère. Mais je n'étais pas d'accord avec ça. Parce qu'ici, elles ne peuvent pas dépenser, parce qu'il faut envoyer l'argent dans son pays. Mais dans son pays elle a une grande maison. Il y a des gens qui ont déjà une entreprise. Il y a une dame qui a une station-service. La dame, ici, c'est une prostituée, mais là c'est « Madame », avec une grande maison, on lui lave sa voiture, quelqu'un qui conduit. C'est pas qu'elles sont dans la misère. Ici, elles sont dans la misère. Bien sûr, la famille profite d'elle, parce qu'elle voit « elle a tout ça, elle a tout ça, elle a sa voiture ! ». Là-bas, à Saint-Domingue. Mais ici elle habite dans la précarité. Ici c'est la précarité, mais pas dans son pays » (Rina, migrante latino-américaine et intervenante associative).

Cette opinion ne dispense pas de penser - sous réserve d'une étude sociologique plus poussée - que, même s'il y a eu une forme d'enrichissement, la raison d'entrer dans l'activité était malgré tout liée à des conditions de vie initiales difficiles.

Selon Rina, toutefois, la situation serait quelque peu différente pour les Vénézuéliennes :

« Rina/ elles travaillaient déjà au Vénézuéla. La majorité c'est des femmes qui avaient une profession. Elles ont plus étudié que les Dominicaines. Les Dominicaines n'ont pas fini leurs études. Au contraire des Vénézuéliennes. La majorité des Vénézuéliennes qui sont venues ici ont déjà un titre, si je puis dire. Une profession aussi. Elles ont déjà travaillé, elles travaillaient au Vénézuéla.

Q/ Et arrivées ici, elles ont pu avoir du travail aussi ?

Rina/ Mais si elles ne parlent pas le français ? Alors c'est plus facile de travailler dans la prostitution ».

Une approche nuancée par Viviane, militante associative travaillant avec les publics en situation de prostitution de rue, pour qui la dégradation des conditions de vie au Vénézuéla a eu un effet incitatif en termes de migration.

Par ailleurs, pour certaines femmes, et particulièrement dans le cas des Haïtiennes, **la situation d'insécurité** est très prégnante et a été un facteur déterminant de leur exil :

« très souvent elles arrivent sur le département pour des problèmes de violence » (Brigitte, professionnelle de la santé) ;

« Elles viennent pour des raisons liées à la pauvreté, à l'insécurité d'Haïti » (Viviane, militante associative et coordinatrice d'actions auprès de publics en situation de prostitution de rue).

Une psychologue accompagnante de femmes victimes, qui interroge les femmes à travers une procédure d'évaluation des traumatismes s'étonne même du degré de perception de la violence :

« L'une des questions sur le traumatisme c'est "est-ce que vous avez vécu dans une zone de guerre ?". Qu'on sache, il n'y a pas de guerre. Et pourtant elles disent toutes qu'elles ont vécu dans une zone de guerre ! Il y a tellement de violence et tellement d'abus en Haïti qu'elles sont vraiment obligées de fuir ».

Les problèmes d'insécurité ne relèvent cependant pas que de la situation politique d'un pays. Des situations strictement individuelles peuvent également être relevées. Pour exemple, le cas de Peggy, une Saint-Lucienne quinquagénaire, qui disposait d'un emploi stable et bien rémunéré dans son pays, qu'elle a dû abandonner du fait de graves violences. Elle a subi de graves violences dans son pays, de la part d'un homme suffisamment influent, semble-t-il, pour que sa sécurité quotidienne soit réduite à néant :

« j'ai été violée par mon ex-compagnon. Il m'a violée. (...). Il a mis un fusil sur ma tête. Il a abusé sexuellement de moi. C'était très dur (...). J'ai eu plusieurs protections que la loi m'a données [à Sainte-

Lucie] parce qu'il m'a donné des coups, il m'a abusé physiquement et moralement (...). Je me suis réfugiée dans le reste de la famille pour chercher une protection ». (Peggy, migrante saint-lucienne).

Elle a cependant dû abandonner son travail, et s'est rendue à la Martinique car sa vie continuait d'être menacée. L'examen de sa situation lui a ouvert droit à une protection subsidiaire sur le territoire.

2.2 - dans les catégories socio-professionnelles moins précaires : concrétiser un projet matrimonial et (re)constituer une famille

Cependant dans un certain nombre de cas (beaucoup plus limité), ces structures ont reçu et accompagné des femmes victimes de violence, pour lesquelles la migration n'était pas perçue en soi comme un moyen de survie. Il s'agit généralement de femmes qui disposaient déjà de moyens de subsistance plus ou moins élevés selon les cas, et d'une situation sociale viable –voire enviable – dans leur pays d'origine. Dans cette configuration, même si une amélioration de la vie matérielle pourrait en être attendue, la migration est essentiellement liée à une relation amoureuse ou affective entamée antérieurement, qui se concrétise par une venue en Martinique dans le cadre d'un mariage ou d'un projet de mariage. Cette catégorie recouvre, dans le public accueilli par les associations investiguées, des femmes étrangères provenant d'aires géographiques hors des Amériques (Asie, Afrique, Europe de l'Est) :

« Derrière ce voyage vers la France se cache aussi l'ambition de faire venir les enfants qu'elles ont déjà dans leur pays, pour leur offrir un avenir meilleur. Elles partent en laissant leurs enfants sur place mais en ayant le projet de les faire rentrer. »

Elle intègre aussi une frange limitée des originaires de la Caraïbe et des Amériques qui relèvent en effet de ce profil :

« Il arrive qu'il y ait des Haïtiennes [ou des Saint-Luciennes] ; qui soient dans ce schéma-la [mais peu nombreuses, nous précise-t-elle, peut-être 10%]. Avec une relation de longue durée qui a été préparée, travaillée, nourrie affectivement, qui arrivent ici avec visa, mariées. Et [ici] tout se déconstruit. Mais pour 10%, tu retrouves ce profil un peu comme les Africaines, Malgaches, Russes, des Vénézuéliennes aussi. Même des Colombiennes, j'avais oublié.

Chapitre II/ - Des violences en pays d'origine aux violences sur le territoire d'immigration

Les violences antérieures à l'arrivée sur le territoire martiniquais sont relatées, en particulier à propos des femmes haïtiennes –mais pas seulement -, et sont parfois des violences extrêmes. Ceci est sans doute l'un des facteurs explicatifs du fait que ces femmes se résignent souvent à subir en silence des situations oppressives, sans doute perçues comme moins graves, pour se maintenir sur le territoire.

1) - Sur le territoire d'origine : des violences parfois extrêmes

Parmi les femmes interrogées, plusieurs, particulièrement les Haïtiennes, ont fait état de violences subies dans leur pays d'origine : violences d'un compagnon jaloux, rapt, séquestration, viols, assassinat de leur famille. Il s'agit donc souvent des violences extrêmes.

Ainsi, Eugénie, 42 ans, mère de 3 enfants dont 2 en Haïti et 1 en Martinique est présente sur le territoire depuis 2015. Elle a laissé Haïti, où elle avait un petit commerce de rue, du fait des violences physiques et des exactions en contexte d'insécurité :

« Man kité Ayiti pas volè té menasé la vi-m, pou tchwé-m. Falé man té kité péyi-a pas volè té mandé-mwen lajan. I pran lajan-an asou mwen épi i frapé-m (...). Dépi lè ou wè yo menasé-w, yo ka tchwé-w kan menm. Alo man lésé péyi-a. (...) »

« Des voleurs avaient menacé ma vie, avaient menacé de me tuer. Il fallait que je laisse le pays car un voleur m'a exigé de l'argent. Il a pris l'argent et m'a frappée. Quand j'ai vu ça, je me suis dit qu'il vaut mieux partir. Parce que le voleur connaît l'endroit où je fais le commerce (...) Dès que tu vois que l'on te menace, après on peut te tuer quand-même. Donc j'ai laissé le pays ». (Eugénie, migrante Haïtienne)

De même Elmire, une jeune Haïtienne de 31 ans, célibataire, sans enfant, entrée sur le territoire 7 mois avant l'entretien, a laissé Haïti en 2019, grâce au billet payé par une tante âgée vivant aux Etats-Unis – et depuis décédée - pour se rendre à la Dominique. Elle a vécu à la Dominique un peu plus de 2 ans, en y faisant des journées de travail épisodiques. Elle était hébergée chez une amie. Au moment de l'entretien, elle était en attente de réponse concernant une demande d'asile. Selon l'intervenante sociale de la structure assurant son hébergement, elle serait « la plus impactée des résidentes ».

L'entretien se déroule en français, mais elle parle très doucement (à voix basse). Elle parle peu aussi, en répondant juste aux questions, mais sans se déverser.

En laissant le domicile parental en Haïti, elle a vécu avec un compagnon, qu'elle décrit comme « jaloux », et à propos duquel elle a eu connaissance « sur Facebook » qu'il était recherché par la police pour des faits de kidnapping. Elle a alors quitté ce domicile, se retrouvant « en marronnage à cause de lui ». Les membres de sa famille ont de ce fait subi des exactions entraînant la mort de plusieurs d'entre-eux :

« du coup les bandits ils ont tué mon papa, et mon grand frère. Après, ma maman, je n'ai plus de nouvelles jusqu'à aujourd'hui. Elle habitait avec mon papa et tout, hein. Et du coup je n'ai plus de nouvelles d'elles depuis » [silence. Elle a des larmes qui coulent]. Q/ Et donc c'est à ce moment que tu as

décidé de partir ? R/ Oui [elle est toujours en larmes, et son ton de voix est encore plus bas] ».
(Elmire, migrante haïtienne).

De telles situations ont également été signalées par les associations et structures accueillant et accompagnant des femmes étrangères.

S'agissant des femmes en situation de prostitution de rue, des violences antérieures ont également été évoquées :

« les Dominicaines et Haïtiennes que nous rencontrons sont très peu qualifiées, pour certaines même dans leur langue maternelle. Avec des violences précoces vécues au sein de leur famille, de l'inceste ou du harcèlement sexuel ou des agressions sexuelles au sein de la famille ou du cercle familial sont très présents. Donc ces femmes ont un parcours émaillé par la violence. Certaines avaient déjà eu à faire de la prostitution dans leur pays d'origine » (Viviane, militante associative et coordinatrice d'actions en direction des femmes en prostitution de rue).

2) - A la Martinique : des formes multiples de violences facilitées par la situation de vulnérabilité

2.1 - Un facteur essentiel de vulnérabilité : l'hébergement

Signalé par plusieurs des acteurs.trices de l'accompagnement, les difficultés en matière d'hébergement constituent un point nodal, un facteur facilitant l'exercice des violences à l'encontre des femmes. Elles entraînent une grande vulnérabilité, surtout chez les publics les plus en difficulté économiquement, ou qui n'ont pas de ressources relationnelles sur le territoire.

« Ce que je me dis, c'est qu'il faut que ce soit grave ce qui se passe en Haïti pour qu'elle fassent le parcours qu'elles font ici. Je trouve que...elles arrivent...ils sont 6, 8 dans un squat, il n'y a pas d'eau, pas d'électricité. Il y a les enfants ; Q/ femmes et hommes mélangés ? R/ Il y en a une, c'était 5 hommes et elle ; Q/ et elle a subi des violences sexuelles par rapport à cela ? ; R/ Non. C'étaient d'autres hommes haïtiens. Pas du tout, non. Après, les violences sexuelles commencent quand elles commencent à se prostituer ». (Carla, Psychologue).

2.2 - Les violences fréquemment relatées

Certaines formes de violence, mais pas toutes, ont été relatées lors des entretiens avec des femmes victimes. Les professionnel.le.s de l'accompagnement en fournissent un panorama plus large, du fait de leur plus grande aptitude à repérer ces violences et à les catégoriser, du fait également du temps consacré à l'écoute, dans la mesure où les femmes concernées ne livrent que progressivement les divers aspects de leur vécu.

2.2.1) - L'exploitation domestique

L'instrumentalisation de la femme étrangère en situation irrégulière comme « servante » ou « bonne à tout faire » est souvent évoquée, principalement concernant des femmes haïtiennes. Cette exploitation domestique déborde quelquefois sur les enfants :

« J'ai eu un cas de violence domestique il y a très peu de temps, une maman et ses deux enfants, des préadolescents. Chez une dame qui les forçaient à nettoyer, à faire des corvées pour rester » (Laura, professionnelle).

Elle se retrouve aussi cependant pour d'autres nationalités, lorsque que des conditions de dépendance économique et administrative favorisent ces abus :

« Elles sont quasiment esclavagisées chez elles. Il y a les deux femmes Malgaches qu'on a reçues qui sont dans cette problématique. Elles sont enfermées chez elles, elles ne peuvent pas sortir, c'est le Monsieur qui fait tout et il faut qu'elles nettoient la maison, qu'elles s'occupent des enfants s'il y a des enfants, s'ils sont là, qu'elles fassent le repas etc... Pendant que Monsieur est avec d'autres femmes et fait sa vie » (Dominique, professionnel du secteur social)

2.2.2) - Chantage sexuel, chantage à la prostitution, abus sexuels

La situation de vulnérabilité liée à l'hébergement expose les migrantes à des formes de chantage sexuel ou à des abus sexuels :

« Je me souviens de (X) qui s'est retrouvée dans une famille, dans une maison. Elle était abusée par la famille et tout. Une Saint-Lucienne, je crois. Il avait fallu mettre en place une démarche pour la sortir de cette famille. Et il y avait eu une grossesse » (Brigitte, puéricultrice).

Il peut s'agir, pour un hébergeant homme, de bénéficier lui-même des faveurs sexuelles, mais il peut s'agir aussi (pour des hébergeant.es aussi bien hommes que femmes) d'amener la migrante à recourir à la prostitution avec des tiers afin de « payer » sous une forme ou une autre cet hébergement.

« Quand on échange avec ces personnes, quand ils nous racontent leur vie, pourquoi ils ont quitté leur domicile pour rejoindre le territoire, on se rend compte qu'il y en a sur le territoire qui rencontre des difficultés, à savoir...souvent c'est des femmes...enfin, il y a aussi des hommes qui étaient hébergés et qui après un certain temps étaient mis à la porte. Mais souvent le public en grande difficulté c'était des femmes confrontées à...le plus souvent c'était du chantage "si je t'héberge, en contrepartie il faudra que tu te prostitues"; "tu peux rester chez moi, d'accord, mais donne-moi quelque chose en échange". Et des personnes, entre guillemets, "acceptaient" de rester dans cette situation parce qu'elles savaient qu'elles n'avaient pas d'endroit pour aller » (Laura, travailleuse sociale).

Evoquant la situation des originaires d'Haïti, une autre professionnelle indique :

« Les violences sexuelles commencent quand elles commencent à se prostituer ; Q/ en général à partir du moment où la personne qui les héberge commence à leur présenter d'autres personnes ? ; R/ anhan ! Exactement ! » (Carla, professionnelle de la santé).

La situation des Haïtiennes diffère cependant de celles des Latino-américaines. Les premières sont principalement sous la coupe de l'hébergeant.e (Martiniquais.e, ou Haïtien.ne en situation régulière) qui les pousse à se prostituer à travers une prostitution non-visible.

En revanche les secondes sont parfois à même d'organiser elles-mêmes les conditions de leur activité ou louant un appartement. Noémie, qui a particulièrement travaillé avec les publics de femmes en situation de prostitution de rue, apporte l'éclairage suivant :

« Il y a une grosse problématique pour les personnes concernant le logement. Parce que souvent le logement est lié à la prostitution. Pour payer le loyer, certaines vont se prostituer. Ou alors elles sont hébergées chez quelqu'un qui va les conduire à la prostitution. Ça va être par exemple pour les femmes haïtiennes qui arrivent ici, qui sont hébergées par un compatriote très sympa, et puis qui très rapidement va demander de participer, va demander des comptes (...). Et puis sinon pour les femmes de République Dominicaine, du Vénézuéla, de la Colombie et tout ça, celles que nous on a rencontrées, elles ont plutôt des appartements qu'elles louent elles-mêmes, et du coup avec les revenus de la prostitution » (Noémie, intervenante sociale)

Néanmoins Adelia, une Dominicaine en parcours de sortie de la prostitution, qui a également vécu aux Etats-Unis, a le sentiment d'avoir été confrontée en Martinique à des violences qu'elle n'avait pas connues auparavant :

« Adelia / la majorité des hommes martiniquais sont violents. Plusieurs sont violents.

Q/ Plusieurs ? Plus que dans d'autres pays ?

Adelia / Je crois que oui

Q/ Et violents pourquoi ?

Adelia / Je ne sais pas. Je ne sais pas ce qui se passe. Ils sont très agressifs. Pas tous, mais la majorité.

Q/ La majorité dans la rue, la nuit ? Ou toute la journée ?

Adelia / Toute la journée

Q/ C'est important pour nous, pour comprendre (...). Et si tu compares la République Dominicaine, les Etats-Unis et la Martinique, tu penses qu'il y a aussi de la violence ?

Adelia / Dans tous les endroits. Mais peut-être, selon mon expérience... Je n'ai pas été confrontée à la violence en République Dominicaine et aux Etats-Unis. Mais ici, du fait de mon expérience, j'en suis certaine. » (entretien avec Adelia, migrante dominicaine – traduit de l'espagnol et de l'anglais).

2.2.3)- les violences conjugales

Elles peuvent concerner aussi bien des femmes d'origine très modeste que des femmes issues de classe moyenne. Un éducateur spécialisé ayant déjà travaillé avec des femmes étrangères en détresse sociale ou victimes de violence, constate que les conditions de leur venue sur le territoire les mettent *de facto* en situation de vulnérabilité :

« Je pense que la première violence qu'elles subissent, c'est le désenchantement. Parce qu'elles rencontrent bien souvent un Martiniquais, ou autre, dans leur pays. Elles le suivent ici, tu vois, il y a mariage, elles le suivent ici, et arrivées ici la situation change. Donc première difficulté, le désenchantement, et le déracinement par rapport à la famille. Parce qu'elles se retrouvent dans une situation très compliquée, avec peu de personnes de leur famille pour les entourer, dans un nouveau pays où elles n'ont aucun repère. Donc là il y a déjà une emprise qui est bien installée ». (Dominique, professionnel du social).

L'isolement, la mise sous dépendance créent les conditions d'une emprise considérable :

« de celles que j'ai reçues, il y a cette partie où elles sont quasiment esclavagisées « tu ne sors pas, c'est moi qui te dis ce que tu as à faire ». Donc elles ne prennent aucune décision pour elles, elles deviennent étrangères à elles-mêmes, en fait ».

De ce fait, divers aspects du continuum des violences envers les femmes apparaissent dans les constats des professionnel.le.s et les récits de vie des migrantes.

a) Les violences physiques

Des violences physiques sont rapportées par les femmes reçues du fait de violences conjugales. Eugénie, une Haïtienne de 42 ans, a eu en Martinique un enfant d'un compagnon martiniquais, enfant reconnu par celui-ci. C'est après la naissance de l'enfant qu'elle a subi des violences tant verbales que physiques :

« Avan, nou té ka antann trè byen. Mé apré, lè man koumansé otyipé di ti manmay-la, i fè mwen wè anlo mizè. Pou manjé-a, i té fâché pas man té pran tan pou ba-li. I fè sik pou manjé-a, épi babyé, babyé, babyé. Pou ayen. Ralé kouto sou-mwen. Man ralé pran kouskouri. Lè man rivé an koté, man rété, man pléré, pléré, pléré »

« Avant, on s'entendait très bien. Mais après, quand j'ai eu à m'occuper de l'enfant, il m'a fait endurer beaucoup de misère. Pour le repas, il s'est fâché parce que j'avais tardé à le lui donner. Il m'a fait tout un cinéma à cause d'un repas, et l'une de ces engueulades. Pour un rien. Il a brandi un couteau contre moi. Je me suis enfuie en courant à toute vitesse. Et quand je me suis arrêtée, j'ai pleuré, pleuré, pleuré » (Eugénie, migrante Haïtienne).

Intervenante sociale ayant eu à s'occuper de l'accompagnement de victimes de violences conjugales, Magalie estime que les violences subies par les étrangères sont d'une fréquence plus importante :

« Pour les violences conjugales, c'est souvent des violences physiques. Je trouve qu'il y en a beaucoup, qu'on va en trouver plus chez des femmes étrangères que chez nous, chez les Françaises.

Q : Cela se ressent particulièrement ?

R : Oui. Comme si ils sont plus méchants, tu vois » (entretien avec Magalie, professionnelle du secteur social)

La puéricultrice et l'assistante sociale d'une PMI relatent ainsi de telles situations rencontrées dans leur service :

« Brigitte) Là on a eu un cas de violence. C'est une jeune femme qui est là depuis des années. Elle est à son 5^e enfant. Cela fait longtemps qu'on la voit, donc on sait qu'elle est maltraitée, tapée, violée aussi. Puisque des naissances sont arrivées de viols. Et je lui dis « pourquoi tu ne réagis pas pour sortir de ça? ». Mais elle dit « non, en général il est gentil. C'est quand il a bu, ou fumé... ».

On a cette autre dame Saint-Lucienne, violences encore, pareil...

Armande) Il y a aussi cette personne. L'homme, c'est un Martiniquais. Il y a de la violence aussi. Il l'assénait...

Brigitte) Je n'ai pas vu ce Monsieur-la. Je n'ai pas vu le papa parce qu'il me semble qu'il est à Sainte-Lucie. ... Il est en peine pour trafic...

Armande) Mais il n'empêche qu'il était... Elle voulait bien rentrer chez elle [à Sainte-Lucie], mais il lui avait pris ses papiers. Elle ne pouvait pas sortir de la maison. Il y a la famille du Monsieur qui la suit, elle ne peut rien faire. On use de subterfuges pour qu'elle puisse venir en consultation ici »

b) Les violences financières et administratives

Une forme de dépendance administrative « organisée » est fréquemment constatée :

« Il y a aussi des violences financières et administratives. Genre, on en a qui ont eu leur passeport confisqué. Ça, c'est surtout des Africaines et des Malgaches » (Magalie – professionnelle du secteur social).

« Il y a la difficulté administrative. Parce que finalement c'est le Monsieur, l'auteur (des violences) qui fait toutes les démarches pour elle. Elles ne connaissent pas, elles ne savent pas comment ça fonctionne, et il a ce poids-la. Ça rappelle certains proxénètes qui font les femmes venir, qui prennent les papiers et qui gèrent les papiers. Elles se retrouvent à ne pas savoir comment se débrouiller ici, et pour celles qu'on a reçues ici, à ne même pas sortir.(...)

au niveau administratif, on leur pose des questions "et alors, la CAF ?...", "non, c'est Monsieur qui gèrait tout ! ". Donc elles sont parfois totalement perdues » (Dominique, professionnel du secteur social)

c) Les intimidations du fait de la situation d'irrégularité

Les intimidations reposant sur la non-régularisation constituent une forme de chantage souvent efficace : *« je reste parce que cette personne m'a dit que je n'ai pas de papiers, qu'elle va appeler la police pour moi, donc j'ai peur ! » (Laura, intervenante sociale).*

d) Les violences psychologiques

Des violences psychologiques induisant de la dévalorisation et une perte d'estime de soi sont également repérées :

« il y a les mots qui attaquent l'image de soi, l'estime de soi "elles sont pas capables, elles ne connaissent rien..." , des choses comme ça » (Dominique, professionnel du secteur social) ;

« beaucoup d'humiliations. Les rabaisser par rapport à leur nationalité. Les traiter d'esclave. Par exemple un homme qui arrive à 22 heures et il veut qu'elle lui fasse cuire du poisson. Rien n'est jamais bon. C'est vraiment de la violence psychologique quoi » (Magalie, professionnelle du secteur social).

Chapitre III/ - Stratégies d'intégration des femmes migrantes et risques de violence associés

Les stratégies d'intégration sont les voies et moyens utilisés pour pouvoir progressivement faire partie de la société dans laquelle s'installent (souhaitent s'installer) les migrantes.

Les projets migratoires de ces dernières prennent des formes différentes selon qu'il y ait ou non une volonté forte de s'installer pleinement sur le territoire :

- Dans certains cas la migration prend une forme de va-et-vient avec visa touristique, mais qui peut reposer sur une activité qui comporte des risques (dans les cas évoqués dans notre étude, la prostitution)
- Dans d'autres cas il y a souhait d'accéder à une présence permanente, grâce à un titre de séjour. Hormis la demande d'asile, à laquelle il est fréquemment fait recours, mais dont les conditions d'octroi sont extrêmement restrictives et contraignantes, deux types de situations sont alors mobilisées comme des facteurs potentiels de cette intégration :
 - o la matrimonialité (mariage) ;
 - o la maternité (stratégie de « l'enfant-passeport »).

1) - Entre va-et-vient touristique et installation cachée : les femmes en situation de prostitution

Cette configuration concerne principalement des femmes en provenance de la République Dominicaine, ou du Vénézuéla, qui exercent une activité de prostitution de rue.

Une professionnelle travaillant avec ces publics depuis plus d'une dizaine d'années explique :

« Elles arrivent par leurs propres moyens. Elles font des allers-retours. Les Dominicaines ont besoin d'un visa. Les Vénézuéliennes non, elles ont le droit de rester sur le territoire pendant 3 mois. (...) Là maintenant, une femme Dominicaine prend l'avion à Las Americas et atterrit en Martinique. Le billet d'avion coûte 300, 400 euros, cela dépend de la Compagnie qu'elle prend. Et elle arrive ici, elle entre dans la prostitution, elle se cache toute la journée pour que la police ne l'appelle pas, et elle vit comme ça » (Carla, professionnelle de la santé).

Si certaines femmes demeurent dans cette configuration durant des mois voire des années, d'autres parviennent progressivement à recourir aux autres stratégies d'intégration

2) - S'intégrer par la parentalité envers un enfant français : la stratégie de « l'enfant-passeport »

Avoir un enfant qui soit titulaire de la nationalité est un élément qui apparaît dans quasiment tous les entretiens avec des professionnel.le.s. Il s'agit donc d'un constat unanimement partagé : l'enfant « français » serait considéré, dans les représentations des femmes migrantes, comme un vecteur de l'intégration de la mère. Il serait un « passeport vers l'intégration ».

2.1- L'enfant « français », enfant passeport ?

S'agissant des femmes haïtiennes, une professionnelle du secteur social indique :

« Elles cherchent à faire des enfants, à faire des enfants français. A avoir des enfants de nationalité française – alors, qu'il le soit vraiment ou pas. La plupart des enfants sont reconnus par des hommes martiniquais. Ça aussi c'est un problème au niveau de l'accompagnement. Et elles savent déjà que si l'enquête qui sera menée va révéler que l'enfant n'est pas français, cela voudra dire pas de possibilité d'être régularisée sur le territoire, une fois que c'est découvert » (Léa, professionnelle du social).

En lien avec des femmes en situation de prostitution, une autre intervenante fait ce constat :

« Elles font reconnaître un enfant français, avec un géniteur qui a un passeport français, et par ce biais-là ces femmes sont, en bonne moitié, pas toutes, mais jusqu'à 60% sur les territoires de Martinique, Guadeloupe, Guyane, de manière régulière (Viviane, intervenante du secteur social).

L'intervenante sociale d'une autre structure, ayant souvent des contacts avec des demandeurs.deuses d'asile nous dit :

« De manière générale, on retrouve souvent des personnes, surtout des femmes qui disent « je suis avec un Monsieur français. Je veux avoir un enfant. Comme ça je vais avoir un titre de séjour pour rester sur le territoire. Les hommes, ils sont un peu moins comme ça. J'ai eu peut-être 2 hommes qui m'ont dit que s'ils font un enfant avec une femme française, est-ce qu'ils pourraient rester sur le territoire ? Mais c'est très rare chez les hommes. Alors que chez les femmes, beaucoup plus... » (Laura, éducatrice).

De même, une des psychologues rencontrées indique :

« Il y a beaucoup de femmes d'Haïti qui arrivent enceintes. Parce qu'elles sont encore sous le mythe de « si mon bébé est né en France, je serai réfugiée ».

Soucieux d'éviter d'être dans le jugement, un travailleur social réalisant de l'accompagnement, voyant là une stratégie de survie, assure :

« j'ai pas eu des personnes qui étaient en attente, vraiment dans l'assistanat. Non, pas du tout. J'ai trouvé des gens qui cherchaient des stratégies pour survivre. Et donc, dans ces stratégies, il y a aussi faire des enfants. Il y en a une qui est tombée enceinte dernièrement, je pense que c'est pour l'aider à faire des papiers. Mais elles sont obligées de mettre en place des stratégies ». (Dominique, professionnel du secteur social).

Or, si cette stratégie de l'enfant-passeport peut parfois fonctionner, elle peut aussi ne pas fonctionner et, dans ce cas, contribuer à vulnérabiliser les femmes.

2.2 - Les écueils de la stratégie de l'enfant-passeport

2.2.1) 1^{er} écueil : l'enfant né en Martinique de parents étrangers et le leurre du droit du sol

Dans l'un des services rencontrés, dont le public est constitué principalement de femmes haïtiennes, il nous a été indiqué que la grande majorité d'entre-elles avait enfanté sur le territoire martiniquais, ou étaient enceintes, mais également que la très grande majorité des pères étaient haïtiens. Cela

nous donne comme indication qu'il y a sans doute aussi un manque de connaissance réelle du système juridique, et que si stratégie d'enfant-passeport il y a, celle-ci risque d'être peu efficace, du fait que le droit français ne repose pas sur le droit du sol. Autrement dit, qu'un enfant né en territoire français de parents étrangers n'acquière pas de facto la nationalité française. Cette automaticité d'attribution de la nationalité, en cas de naissance sur le territoire, existe en revanche dans la plupart des pays des Amériques (y compris les Etats-Unis ou le Canada). Une telle stratégie repose donc sur un leurre qui peut résulter de la transmission orale d'informations qui seraient valables pour certains pays, mais erronées pour d'autres.

Cela permet de comprendre le constat recueilli auprès d'une puéricultrice et d'une assistante sociale de PMI :

« Armande/ les enfants naissent souvent sur leur trajet. Elles ont souvent un enfant né à Saint-Domingue, ensuite elles passent par la Dominique, il y a un enfant qui est né à la Dominique. Ensuite elles arrivent en Martinique, enceinte ou pas enceinte. Très vite enceinte, en tout cas... »

Q/ Donc les femmes Haïtiennes ont généralement un compagnon Haïtien ? Ils arrivent ensemble ?

Brigitte/ On a tous les cas. Parfois le compagnon vivait ici. Parfois ils viennent ensemble. Parfois elles arrivent enceintes et le compagnon vient les rejoindre. Il y a un peu de tout ».

2.2.2) 2^e écueil : l'enfant né d'un père français, mais non reconnu

Cette non-reconnaissance peut être liée au fait que le père, de toute façon, n'avait jamais eu l'intention de reconnaître l'enfant. On retrouve là un habitus ancré dans la société martiniquaise, celui des « yich-déwo », des enfants non-reconnus légalement par le père.

Une intervenante de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) en fait état :

« Je leur ai souvent expliqué que ce n'est pas parce qu'on a un enfant sur le territoire français qu'il sera forcément français. C'est seulement si le papa le reconnaît. Ça peut arriver. Nous avons eu] des cas aussi. Il y a eu des relations, mais le Monsieur ne veut pas reconnaître l'enfant, donc elle se retrouve bien embêtée, avec un enfant sur les bras et pas d'argent...et en situation irrégulière ».

Mais la non-reconnaissance peut aussi être liée aux pressions de la famille de ce père :

« Il y a également les enfants du Monsieur, quand ils ont appris qu'il hébergeait une femme étrangère enceinte [il comptait reconnaître l'enfant]. Au niveau héritage, ça commence à parler un autre langage quand on parle de ce genre de choses. Et bien les enfants sont venus, ils ont invectivé la dame. Elle a connu la violence de ce Monsieur, de la famille. Et pourtant elle veut rester, jusqu'à ce que l'enfant naisse, qu'elle s'assure qu'il le reconnaisse. » (Armande, professionnelle de santé)

2.2.3) 3^e écueil : l'enfant est reconnu, mais... il y a-t-il des signes significatifs de parentalité ?

Parmi les motifs de demande d'un titre de séjour est admis le fait d'être parent d'enfant français. Cependant il faudra des informations complémentaires pour étayer la situation de parentalité. La responsable d'un service décrit ainsi la situation :

« d'accord, l'enfant peut être français, le père l'a reconnu. Mais après, est-ce que le père s'en occupe, l'entretient ? Il faut que les deux parents, aussi bien le Français que celui d'origine étrangère s'occupe de l'enfant et donne des signes significatifs. Et ça, c'est un gros souci pour certaines femmes, parce que le papa a reconnu l'enfant, et derrière, il n'y a rien.

Ou parfois il y a des situations de violences conjugales qui fait qu'elle s'est séparée du papa, qui ne veut plus donner ses papiers ni quoi que ce soit, et elle se retrouve coincée. Coincée parce qu'elle ne peut pas déposer un dossier s'il n'y a pas les preuves que le papa s'en occupe ».

Il faudra donc des preuves que le père de l'enfant s'en occupe, et c'est là une véritable pierre d'achoppement.

2.2.4) 4^e écueil : avoir un enfant de père français : quid du père haïtien ?

Le problème peut se poser lorsque le désir d'avoir un enfant d'un père de nationalité française se concrétise, mais que la femme avait un compagnon de sa nationalité, avec lequel la relation se poursuit. Une situation que peuvent rencontrer particulièrement les femmes haïtiennes, car leur migration a souvent été un projet familial intégrant la reconstitution à terme de la cellule familiale :

J'ai eu le cas d'une femme qui est arrivée avant. Bien entendu, son mari arriverait. [Il était encore à Saint-Domingue ou en Dominique]. Elle a eu un enfant avec un Martiniquais. Quand son mari est rentré, ça a été très compliqué... (Brigitte, professionnelle de la petite enfance).

3) - S'intégrer par la matrimonialité : le mariage comme voie d'accès à la nationalité

Le mariage avec une personne de nationalité française constitue sans doute la voie idéale en tant que ressource d'intégration, dans la mesure où le statut matrimonial confère les moyens d'accéder à un titre de séjour, puis à la nationalité.

Cependant il n'est pas toujours immédiatement accessible, et d'autres modalités de conjugalité peuvent se mettre en place, sans pour autant conférer les mêmes droits. Aborder cette question amène à envisager la question de la conjugalité de couple mixte en faisant le lien avec les formes de conjugalité présentes dans la société martiniquaise.

Il ressort d'une étude assez poussée menée par le Groupe de recherche GESCA², et systématisée par Nadine Lefaucheur, que lorsqu'on fait famille à la Martinique, les configurations familiales revêtent trois formes :

- Une configuration de type matrifocal/matriparental : mère « potomitan » en situation de monoparentalité /père absent ;

² En prolongement de l'enquête nationale MFV - Migrations Familles Vieillessement (INED), l'enquête qualitative « Faire famille à la Martinique » a été réalisée, en 2014-2015 sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur, par une équipe de chercheurs (Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Myriam Thirot et Mylenn Zebina) réunis dans le groupe Genre et Société aux Antilles (GESA) au sein du Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S).

Pour une analyse issue de cette recherche, voir : Nadine Lefaucheur, « Modes de constitution et dynamiques des configurations familiales à la Martinique », in SANDERSON Jean-Paul et ORIS Michel. *Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent*. Association internationale des démographes de langue française. Paris, 2018.

- Une configuration de type conjugal, avec un couple parental cohabitant hors-mariage, ou pour lequel le mariage intervient longtemps après la naissance des enfants [*béni kommès*], lorsque la famille parvient à une certaine stabilité économique ;
- Une configuration matrimoniale dans laquelle le mariage précède la cohabitation du couple et la naissance du premier enfant.

La configuration matrimoniale concerne principalement, dans le contexte de la société martiniquaise, les catégories socioéconomiques plus aisées. Les deux autres configurations, qui peuvent impliquer des relations de couple sans mariage, qu'elles soient cohabitantes (concubinage pour la configuration conjugale) ou non-cohabitante (relations de « visites », pour la configuration de type matrifocal) sont généralement plus prégnantes dans le contexte des milieux les plus modestes.

Cette typologie permet de comprendre les formes de conjugalité dans lesquelles peuvent être engagées les femmes migrantes, ainsi que, en cas de manifestation de violences conjugales, le contexte d'émergence de celles-ci.

3.1 - Le statut marital au prisme du désenchantement

3.1.1 Un projet matrimonial concordant avec l'idéal conjugal des classes moyennes...

Il concerne plus facilement des femmes de classe moyenne...

Le schéma de mise en couple avec mariage est moins fréquent que celui des relations hors-mariage. Il concerne plus facilement, particulièrement pour les femmes Caribéennes et latino-américaines, celles bénéficiant d'un certain capital social et culturel. Il s'agit ainsi de femmes ayant un bon niveau de formation, qui travaillaient dans leur pays : des Vénézuéliennes, des Cubaines, mais aussi des Haïtiennes ou Saint-Luciennes, qui avaient déjà une situation sociale plutôt correcte en terme de niveau de vie dans leur pays d'origine.

« C'est pas une grosse proportion d'entre-elles, mais néanmoins il y a des femmes qui avaient une bonne situation sur leur territoire d'origine. La plus flagrante pour moi, c'est une Haïtienne, je crois qu'elle était policière, quelque chose comme cela. Qui avait des domestiques, un chauffeur. Qui avait vraiment de très bonnes conditions en Haïti, qui a rencontré un Martiniquais en Haïti. Il y a eu une relation amoureuse qui s'est construite. Ils se sont mariés en Haïti avant qu'elle ne vienne en Martinique » (Myriam, intervenante sociale).

Il peut concerner aussi, par ailleurs, des femmes venant de zones plus éloignées (Africaines, Malgaches, Russes, ...).

Ces femmes ont fait la connaissance de leur compagnon (un Martiniquais, ou un Français d'un autre territoire) dans leur pays d'origine pour certaines, via des sites de rencontres sur internet pour d'autres. Le projet marital s'est alors mis en place dans le cadre d'une relation qui s'est établie progressivement, sur une durée de plusieurs mois ou plusieurs années, avec parfois des rencontres lors de séjours dans l'un des pays, généralement le pays d'origine de la femme.

...Et des hommes censés « avoir des moyens »

La dimension de classe est également présente pour les partenaires des migrantes relevant de ce profil, les conditions de mise en place de la relation impliquant pour l'homme des déplacements afin de rencontrer, connaître, puis faire venir la potentielle épouse. Si les déplacements dans les

Etats insulaires les plus proches (Sainte-Lucie, Dominique) sont facilement accessibles, même pour des personnes de conditions modeste, ceux en direction d'autres destinations s'avèrent plus coûteux, impliquant donc plus de ressources pour les intéressés.

« Ce sont des gens qui ont de gros postes...enfin, qui ont des moyens. (...). Il faut que ce soit quelqu'un qui ait les moyens d'aller à Madagascar. Soit les fonctionnaires, c'est parce qu'ils étaient à la Réunion, aller à Madagascar c'était plus facile. Et les Martiniquais c'est parce que... peut-être que le mot est passé qu'à Madagascar on peut trouver des petites jeunes. Même les Africaines, c'est pas le même profil que les personnes qui vont avec les Haïtiennes et le Saint-Luciennes. Ils ont quand même un haut niveau d'études, sont capables de porter plainte avant elles. Tu vois, signaler à la Préfecture qu'elles sont parties. »

3.1.2...Mais mis en échec avec l'émergence des violences en territoire martiniquais

Dans tous les cas où l'on a témoignage de violences conjugales, celles-ci se sont déclenchées en Martinique, une fois qu'elles s'y sont établies :

« Q/ Donc c'est sur place [en Martinique] que la situation se dégrade ? R/ Oui, c'est toujours sur place. Parce que si c'était déjà dégradé au moment où la relation était à distance, elles ne se seraient pas engagées » (Léa, professionnelle du social)

Les femmes épousées se retrouvent alors pour certaines, en situation de « captives » :

« Elles se sont mariées dans leurs pays. Elles sont venues ici et... c'est ça notre problématique... Les femmes de Saint-Domingue, pas tellement du Vénézuéla, mais de Saint-Domingue et Cuba, après ils les mettent dans la campagne, elles ne peuvent pas sortir (...). Les hommes s'en vont à Santo-Domingo ou à Cuba chercher des femmes, ils les mettent dans la campagne. Il y a des femmes qui sont prisonnières à la maison » (Rina, migrante latino-américaine et intervenante associative).

A cette description faite à propos de femmes Caribéennes ou latino-américaines en répond une, similaire, qui concerne des femmes originaires de Madagascar :

« Il y a ces éléments lorsqu'elles me livrent le récit de leur histoire : "je l'ai rencontré dans mon pays. Il était assez bien" ; "ça se passait bien, on s'est mariés, on est venus ici". Parfois il y a eu un passage par Paris, par la France, pour arriver en Martinique. Arrivées en Martinique, elles déchantent, quand elles voient qu'elles ne peuvent pas sortir... » (Dominique, professionnel du social).

3.1.3 Questionner l'évolution apparente de l'attitude du conjoint

L'évolution dans la posture du conjoint n'est pas sans rappeler, sans en comporter la dimension cyclique, l'écart comportemental qui se retrouve entre les deux extrêmes du « cycle des violences conjugales » : la « lune de miel » et la manifestation de la violence³. Comment comprendre un tel contraste ? Les causes de l'évolution sont sans doute multifactorielles, mais elles semblent renforcées par un positionnement psychique, que nous appellerons « l'alibi du bienfaiteur ».

³ Aujourd'hui bien connu grâce à la vulgarisation des outils et informations de prévention des violences conjugales, le « cycle des violences » mis en évidence par Leonore Walker en 1979 comprend quatre phases contrastées qui se succèdent : tension – **explosion de violence** – justifications – **lune de miel**.

Une évolution aux causes multiples

Les raisons pouvant être évoquées pour comprendre « pourquoi l'attitude du conjoint a changé » sont multiples. Evoquées à travers les récits, elles imbriquent, lorsque le conjoint est martiniquais, l'influence de sa famille, celle des copains retrouvés et des ambiances corrélées à l'homosocialité masculine (consommation d'alcool, recherche de conquêtes féminines) :

« une victime n'arrêterait pas de dire que c'est depuis qu'il est arrivé en Martinique et qu'il voyait ses copains, qu'il avait retrouvé ses copains, la vie locale (c'est un Martiniquais), qu'il s'est mis à boire. Et c'est là, dit-elle, qu'il est devenu macho et tout...(..). C'est souvent que j'ai entendu cela. Très souvent. Les femmes qui arrivent avec des Martiniquais qu'elles ont connu en France, et quand ils arrivent ici, ça se dégrade. (La plupart de celles qu'on a hébergées, c'est ça). Et il y a l'implication de la famille, qui ne les aime pas, et qui monte un peu le Monsieur contre elle. Et puis il y a l'histoire de l'alcool, des copains, des femmes etc. » (Magalie, professionnelle du social)

Mais elles relèvent aussi, toutes origines confondues concernant le conjoint, de l'écart entre une relation à distance idéalisée et une cohabitation réelle en continu, deux situations qui ne mobilisent pas les mêmes affects ni la même atmosphère de communication :

« Q/ Qu'est-ce qui amène la situation à se dégrader ?

R/ Alors elles expliquent que des fois, c'est des attentes qu'elles ont vis-à-vis de leur compagnon et auxquelles il ne répond pas. En termes de qualité de relation, d'échange, de communication. Ce qu'il y avait quand elles étaient à distance, beaucoup de communication, de tolérance, un discours plutôt lisse, très respectueux, très amoureux. Et elles ne s'y retrouvent pas quand elles arrivent sur place. Parce qu'elles ont idéalisé la relation qui était à distance, donc quand on est au téléphone, on est disponible, on sait qu'on est là pour cela. Mais quand on est avec quelqu'un 24h/24, qui a ses sautes d'humeur... en gros c'est ça ». (Léa, professionnelle du social)

Renforcées par « l'alibi du bienfaiteur »

Cependant, en analysant les situations rapportées par les femmes victimes elles-mêmes, ou par les professionnelles, il semble possible d'en dégager un point saillant, dans le contexte des mariages mixtes observés, que nous nous proposons d'appeler « **l'alibi du bienfaiteur** ».

On y retrouve une forme de chantage au mariage, de la part d'hommes qui considèrent, dans le fond, qu'il y a une sorte de supériorité liée à la nationalité (renvoyant à l'idée que le summum, dans les cas abordés, consistent à disposer de la nationalité française).

Dès lors, pour une étrangère d'un pays dit du « Tiers-monde », « sous-développé » etc. (autant de termes longtemps appris dans les programmes scolaires, intériorisés, et peut-être générateurs de stéréotypes) ce serait une chance de pouvoir se marier à un Martiniquais/un Français.

La projection en direction de la partenaire de *l'alibi du bienfaiteur*, avec son lot de condescendance, témoigne de la part du conjoint à la fois d'une profonde représentation inégalitaire de la relation, et d'une organisation de l'inégalité de relation.

Sa représentation de la relation en tant qu'elle repose sur une inégalité fait que pour le conjoint qui recourt à cet alibi, la partenaire est forcément située à un rang inférieur dans l'échelle des nationalités. Offrir à cette femme de l'épouser serait "généreusement" l'ennoblir, l'extraire d'un

monde *bas de gamme* pour lui permettre d'accéder à une dimension plus évoluée, plus riche etc... Il place ainsi la femme migrante en position de débitrice :

« Q/ donc il y a quelque part un sentiment, pour les auteurs de violence conjugale, que la nationalité leur confère un pouvoir ?

R/ Oui, tout-à-fait. Et puis ils se projettent en « sauveurs » : “c’est grâce à moi si tu as des papiers. C’est grâce à moi si tu vis en France”. » (Échange avec Magalie, professionnelle du secteur social).

Mais cet alibi justifie en réalité la création et le maintien volontaire d'une inégalité de pouvoir dans la relation, reposant sur la dépendance :

Et puis il y a aussi les hommes qui, d'emblée, instrumentalisent la situation administrative de leur femme « n'oublie pas que c'est moi qui t'ai fait arriver en Martinique. Si tu es là, c'est grâce à moi ! ». Au début, elles ne s'en offusquent pas, et puis au fur et à mesure cela entre vraiment comme le tempo de la relation. Au début ça arrive des fois, juste comme une remarque qu'il fait comme cela. Elles ne font pas attention. Et puis après c'est au quotidien. Et ça entre dans la relation, cela devient de la violence psychologique et administrative : “je n'irai pas signer ce papier ; ah bon, tu ne veux pas faire le repas ? ; tu ne veux pas aller au lit ? “. C'est des trucs comme cela, tu vois » (extrait d'entretien avec Léa, intervenante sociale).

Illustration : le cas de TINA – une femme « captive » souhaitant retrouver son autonomie et sa dignité

Tina est une femme trentenaire, venue d'un proche pays d'Amérique. Elle a plusieurs enfants nés dans ce pays, d'un compagnon dont elle s'est séparée. Issue de classe populaire, elle avait accédé dans son pays, par la méritocratie, à une position de classe moyenne. Elle a longtemps travaillé dans l'enseignement de la langue espagnole, puis dans le secteur de l'entreprise.

Elle a eu de nouveau contact, il y a quelques années, avec un homme, Martiniquais, qui a également des racines familiales dans ce pays, et qu'elle connaissait déjà dans sa jeunesse. Ils entament une relation, puis progressivement émerge l'idée qu'elle s'installe en Martinique.

Elle indique durant l'entretien *« A ce moment j'étais focalisée sur mes enfants et mon travail. Je ne voulais pas d'un autre gars, d'un copain. Mais comme je le connaissais depuis 18 ans, je lui ai fait confiance. Il m'a proposé de venir habiter ici ». Finalement elle accepte cette proposition. Ils envisagent un mariage dans son pays d'origine, mais c'était compliqué « ici en Martinique, tu fais toutes les démarches par Internet, mais là-bas tu dois te déplacer pour recevoir les documents dans tes mains. Et les distances sont tellement énormes, c'est pas comme ici. J'habitais dans une autre ville que celle où je suis née. C'est 24h de route. C'est pour cela que c'était plus difficile pour nous de se marier là-bas. Et comme il avait déjà acheté des billets pour qu'on vienne en Martinique, la date approchait (...). Donc j'ai appelé mes avocats pour qu'ils puissent envoyer mes papiers ici en Martinique ».*

Ils sont donc tous venus en Martinique, enfants compris. Sur place, la situation est cependant un peu compliquée : arrive la période de crise sanitaire, les envois de documents en provenance du pays d'origine prennent plus de temps que prévu, et parviennent hors délai de validité. Dès lors, le mariage n'a pu avoir lieu, mais la famille est installée chez le compagnon ;

Et là, dit-elle *« c'est après que j'ai habité avec lui que j'ai commencé à voir les choses...et que je me suis dit que non, j'allais pas me marier parce que c'est pas facile ».* Elle décrit un compagnon souhaitant avoir le contrôle de tout, qui la place, de fait, dans une situation d'isolement social.

« il me dit “tu peux sortir”, mais il ne me donne pas un seul sou ; “tu n’es pas dans une prison, tu as la clé, tu peux sortir si tu veux, tu peux prendre le bus—mais pour sortir par le bus, il faut payer le bus ! – ah non, je n’ai pas d’argent pour te donner” »

« les enfants ne se sont pas adaptés non plus, ils se sentent comme en prison aussi. Parce qu’ils ne sortent pas non plus. Depuis plus de 3 ans qu’on est ici, on est sorti seulement 4 fois, pour aller à la mer. 4 fois ! Je ne connais pas du tout la Martinique » ;

Elle indique qu’elle n’a pas non plus été aidée pour apprendre le français, et qu’elle l’a appris en aidant ses enfants à faire leurs devoirs, et grâce à Internet.

« je suis une personne très autonome dans mon pays, et depuis longtemps. Je viens ici, là personne ne m’aide pas à m’adapter à la langue »

« A l’Eglise, je connais des gens, il y en a qui vont à l’Université. J’ai une idée, peut-être que ce sera possible pour moi d’aller à l’Université et d’écouter en français. Puisque je suis professionnelle de comment s’apprend une langue. Mais pour y aller il faut prendre 3 bus pour aller, 3 bus pour retourner. Il m’a dit ‘je n’ai pas d’argent. Je ne sais pas comment tu vas payer ça, mais moi-même je ne t’envoie pas ».

En dépit de l’absence de violences physiques, elle indique par ailleurs plusieurs autres éléments qui sont venues miner son estime de soi, en instituant une dépendance décisionnelle, économique et relationnelle (le rationnement alimentaire pour elle et pour ses enfants, les limitations pour regarder la télé, la quasi-impossibilité de se créer un réseau amical, ou de faire des démarches en vue d’un projet professionnel).

Elle en ressort extrêmement désabusée, et a pris la décision de se séparer de son compagnon, en prenant contact avec une association de soutien aux femmes victimes :

*« j’ai vécu une grosse oppression. Maintenant c’est plus long, mais j’avais perdu tout ça [montre une partie de sa chevelure]. J’ai dû couper mes cheveux 2 fois. J’ai perdu l’estime de soi. Je suis une personne très dynamique, je travaillais dans une grande entreprise, j’ai ma maison et tout... Je suis rentrée ici, je ne parle pas la langue, je ne trouve pas que mon compagnon m’aide à parler la langue, je n’ai pas un seul euro pour payer un bus... » ;
« je suis sortie de mon pays où je suis très « établie »⁴, et je suis ici pour faire quoi ? Mais c’est pas possible. Et comme je ne connais pas les lois... »*

Q/ Lui, il n’était pas revenu sur la question du mariage ?

R/ Oui, toujours. Lui, il voulait se marier. Toujours. Il voulait parce qu’il dit qu’il m’aime. Je lui ai dit « excuses-moi, je respecte ta façon de voir les choses, mais pour moi ce n’est pas de l’amour. Je ne me sens pas aimée. Avant l’amour d’un homme, j’ai mes enfants, j’ai la responsabilité de mes enfants. Je me suis séparé du papa de mes enfants pour certaines choses, c’est pas toi que je vais accepter pour des choses pires. Je lui ai parlé franchement, il ne peut pas dire que je ne suis pas franc »

3.2 - La conjugalité non-matrimoniale (hors-mariage) : quand l’espoir rend la femme captive

Fréquente en Martinique, la conjugalité non-matrimoniale repose sur une relation où les partenaires ne sont pas mariés : Soit ils vivent ensemble (concubinage), soit, selon une

⁴ Nous supposons qu’elle veut dire par là « bien établie ». Cet entretien s’est déroulé en français, avec parfois quelques petits écueils liés à l’accent ou au choix des mots utilisés par l’interlocutrice.

configuration répandue dans l'espace caribéen – celle des *visiting unions* -, ils vivent séparément, le compagnon visitant alors – ou se faisant visiter par - sa (ou ses) copine(s). Les femmes de condition modeste, voire précaire, sont généralement concernées par ces formes de conjugalité, prégnantes dans les classes populaires (mais qui ne sont pas pour autant absentes dans les classes moyennes).

Pour la migrante concernée, cette conjugalité peut être une source d'espoir : soit qu'elle puisse déboucher sur le mariage, soit qu'elle crée des conditions de sécurité (matérielle, affective), soit qu'elle conforte les ressources d'intégration du fait de la naissance d'enfant (problématique de « l'enfant-passeport » précitée). Cependant les conditions de réalisation de ces espoirs ne sont pas garanties, et des violences peuvent également apparaître dans ces situations.

Un échange réalisé avec des professionnelles de la petite enfance permet d'illustrer le contexte d'émergence de violences dans certaines relations se rattachant à cette configuration.

ECHANGE

« Q/ Dans les 2 cas évoqués, le compagnon est Martiniquais ?

Brigitte) Oui. Même le 3^e cas... Dans le premier cas, le compagnon qui exerçait des violences est en prison à Sainte-Lucie

Armande) je ne suis pas d'accord avec « il exerçait », parce que ça continue

Brigitte) c'est vrai, tu as raison.

Armande) Quand bien même il n'est pas là, la violence continue à travers sa famille. (...) A travers les restrictions de liberté. Cela fait par exemple deux fois qu'elle n'a pas pu retourner à Sainte-Lucie pour voir sa mère. Il le lui interdit. Il craint qu'elle ne retourne à Sainte-Lucie, parce qu'il doit bien sentir qu'elle n'en peut plus.

Brigitte) On n'a pas pu continuer à l'aider. Si elle avait ses papiers...

Armande) Elle ne peut pas avoir un document, il y a blocus sur tout. (...) Et elle vit une telle pression qu'elle préfère qu'on ne l'aide pas pour ne pas mettre une pression supplémentaire. Elle dit « c'est pas grave », on a l'impression qu'elle a lâché prise « un jour...un jour j'y arriverai... ». Mais pour l'instant, on a l'impression qu'elle a lâché prise.

Brigitte) L'idée serait qu'elle puisse régulariser sa situation, récupérer les prestations familiales qui lui sont dues, puisqu'elle a 3 enfants dont elle doit s'occuper (...). Mais c'est le Monsieur qui est Martiniquais, donc c'est lui qui toucherait les allocations familiales, par la famille (...).

Armande) (...) Je crois bien qu'elle percevait, mais comme les bonhommes vérifient tout cela, dès qu'elle percevait, il l'emmenait vider le compte... » (Extrait d'entretien avec Armande et Brigitte, assistante sociale et puéricultrice en PMI).

Plusieurs éléments contextuels peuvent être mis en évidence, dont :

- La dimension économique, puisque la faiblesse des ressources et les situations d'inactivité de l'un, ou, plus fortement, des deux partenaires constituent un facteur renforçateur des risques de violences conjugales (VIRAGE, 2018) ;
- la socialisation masculine "borderline" du compagnon, impliqué notamment dans des activités illicites, et qui exerce des pressions fortes et des violences sur la femme pour récupérer ses revenus ;
- le caractère amplificateur de vulnérabilité lié au statut d'étranger, qui renforce l'isolement de la victime et diminue ses capacités à sortir de l'emprise tant du partenaire violent que de la famille de celui-ci.

Chapitre IV/- Réagir face aux violences : quand le capital social et culturel fait une différence

Les femmes à plus fort capital social et culturel sont celles qui actionnent beaucoup plus les procédures juridiques lorsqu'elles s'avèrent nécessaire :

« C'est des femmes qui, tout en étant quand même fracassées, vont quand même se battre pour que soient reconnues leur situation. Et elles vont s'engager dans des démarches juridiques, elles ne vont pas lâcher. Peu importe à quel point c'est difficile, elles vont faire leur dossier, elles vont aller au bout du combat juridique : pour leur divorce, pour faire reconnaître leur situation. Pas question de se laisser mettre à la rue, ou à la porte du pays. Parce que déjà d'être mise à la porte du domicile, ça a été très mal vécu. Elles ne vont pas se laisser mettre à la porte du pays comme ça. Parce qu'elles ne sont pas arrivées avec un canot. Elles ne sont pas arrivées pour faire de la prostitution. C'est des personnes qui avaient une situation dans leur pays. « Tu es venu, tu m'as enlevée de ma situation sociale où j'étais, où j'évoluais très bien, pour m'emmener vivre la misère en Martinique, je n'accepte pas ! J'ai tout accepté, j'ai tout fait pour essayer de faire les choses fonctionner, malgré tout cela n'a pas fonctionné ! » Donc à ce moment-la c'est des personnes qui vont quand même utiliser le système de défense. A juste titre ». (Léa, professionnelle du social)

Des caractéristiques qui se retrouvent plus particulièrement avec les femmes accompagnées, d'origine Africaine, Malgache, Russe : *« des endroits comme cela, un peu plus loin, où ça a été plus long, la préparation » (Léa).*

Mais aussi chez des Caribéennes :

« on a eu ce cas-là, une femmes Haïtienne d'un milieu social élevé, avec un bagage culturel... C'était un plaisir de discuter avec elle. Elle était victime de violences physiques et psychologiques, de la part d'un Martiniquais lui-même d'un milieu social aisé. (...) Elle n'est pas restée longtemps, ça a été rapide avec elle. On a surtout travaillé la dimension de l'emprise, qui était importante. Mais il n'y avait pas de difficulté d'insertion » (Magalie, professionnelle du social).

Les femmes à plus faible niveau d'éducation et à capital socioéconomique plus limité sont, elles, plus ambivalentes au regard des procédures juridiques, du fait que leurs attentes sont différentes. Disposant d'une moins grande capacité d'autonomie économique, elles font primer leur souci de régularisation :

« Les autres, les Haïtiennes, pour les faire déposer plainte, c'est un combat. Parce qu'elles disent toujours « man pa key dépozé plent, Misyé-a pa key sinyé papyé a ba-mwen, pétèt yo key mèté-mwen déwo [je ne déposerai pas plainte car sinon le monsieur ne me signera pas les papiers. On m'expulsera] ». Et quand elles obtiennent justice comme une autre, elles en veulent à la justice, elles en veulent à la France, qui a mis le Monsieur qui leur donne à manger sous les barreaux .

Q/ Alors qu'elles ont déposé plainte ?

R/ Alors qu'elles ont déposé plainte. Mais ce n'est pas ce qu'elles attendent, en fait, de la démarche. Ce qu'elles attendent, c'est de pouvoir accéder plus facilement à une régularisation. » (Léa, professionnelle du social).

Chapitre V/- Etre confronté.e.s au regard porté sur « l' étranger » : stéréotypes – hiérarchisation – discrimination

Fréquemment abordée dans la littérature des sciences sociales, la question des stéréotypes, préjugés et représentations à l'égard des personnes étrangères se pose de manière incontournable lorsqu'il s'agit de traiter de la situation des femmes migrantes. Parce qu'elle travaille les rapports sociaux, elle se retrouve dans le vécu de ces femmes, qu'il s'agisse d'interactions informelles du quotidien, ou d'échanges aux conséquences plus lourdes relevant de démarches à visée administrative, d'insertion (professionnelle, logement,...), de santé etc...

Des stéréotypes positifs ou négatifs traversent ainsi le tissu social, s'entrecroisant, s'imbriquant aux discours et comportements impliqués dans les points de jonction de l'interculturel : discours et jugements portés sur les personnes immigrées – de manière différenciée selon les origines – par les personnes du territoire d'accueil, discours, jugements et catégorisations portées par les personnes immigrées de diverses origines entre-elles.

1) - Stéréotypes négatifs, stigmates et hiérarchisation selon l'origine

1.1 - Stéréotypes négatifs et discriminations : le stéréotype « hispanophone = prostituée »

Les femmes d'origine étrangères sont, selon les circonstances, confrontées à des représentations négatives à leur égard. Certains marqueurs identitaires, tels la langue ou l'accent, transcendent alors l'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle lorsque celle-ci est invisibilisée, par exemple dans des espaces publics tels la rue, et servent alors de substrat à ces stéréotypes. Le stéréotype de « l'hispanophone prostituée » est particulièrement prégnant, et est un vecteur de stigmatisation. Ainsi pour Carla, une latino-américaine de la classe moyenne qui vit et travaille en Martinique depuis une vingtaine d'années :

« En fait il est clair que si on m'entend parler dans la rue, de la part des gens, on va croire que je suis une prostituée. Q/A partir du moment où on a un accent hispanophone, pour la plupart des gens cela signifie "prostituée" ? R/ Oui. (...). Et elles sont mal reçues dans les institutions ; Q/ Même pour toi qui a un certain niveau, en allant dans les institutions, si on ne sait pas qui tu es, tu peux être mal reçue ? R/Oui ; Q/ tu l'as déjà vécu ? R/ Oui ! Oui, à moi aussi on me dit "rentres chez toi !" (...); Mais oui, il y a un stigmate »

Une intervenante sociale fait le même constat pour les femmes qu'elle accompagne :

« Les hispanophones disent subir des discriminations quotidiennement, même celles qui ne se prostituent pas. Quand elles sont interpellées dans les lieux publics, dans les supermarchés, des trucs comme cela. Dans la manière dont elles sont reçues par les administrations aussi. C'est vrai que les personnes étrangères dans ce qu'elles nous racontent, il y a un vrai problème dans la manière dont elles sont reçues à la banque, à la poste. Dans différentes administrations. Pas par tout le monde, mais... Même à la Préfecture » (Noémie, professionnelle du social).

Il n'y a cependant pas que les hispanophones qui sont victimes de discriminations ou de stigmatisations. Comme le remarque cette même intervenante :

« peut-être que les Haïtiennes subissent d'autres formes de discrimination, mais elles ne sont pas forcément rattachées à la prostitution, comme les Dominicaines, Vénézuéliennes, etc. Il y en a en formation qui se plaignent du fait qu'elles étaient rejetées en tant qu'Haïtiennes...des insultes ».

1.2 - Une hiérarchisation des origines ? (les femmes entre-elles)

Parlant des relations entre femmes victimes de violence hébergées dans la structure où elle travaille, une intervenante sociale constate qu'il s'opère une forme de hiérarchisation dans la valeur accordée aux unes et autres en fonction de l'origine :

« Les Martiniquaises au-dessus / Après tu as les Saint-Luciennes qui arrivent en 2^e / Après tu as la Dominique, les femmes de la Dominique / Et en dernier tu as Haïti. / Alors l'Afrique se placerait...en avant-dernier, juste avant Haïti, l'Afrique Noire hein. Par-contre pour les Malgaches, comme ce n'est pas un pays que les femmes connaissent, elles n'ont pas d'idée préconçue. On dirait qu'elles sont neutres. Il n'y a pas de souci de cohabitation, tu n'entends pas « sale Malgache ». Il n'y a pas de problème avec les femmes malgaches, aucun problème. Elles s'intègrent avec toutes les autres. Et aucune des autres ne se plaignent d'elles ». (Magalie, professionnelle du social).

Cette hiérarchisation des origines n'est pas sans rappeler les hiérarchisations socio-raciales ayant travaillé de manière particulièrement profonde les sociétés post-coloniales caribéennes, et qui n'ont pas totalement disparu⁵. Elle semble, dans ces cas particuliers, non pas s'y substituer totalement, mais s'y additionner sous la forme d'une hybridation.

Cette dernière met évidemment en jeu les rapports sociaux qui s'interpellent à travers l'imbrication « race-classe-genre »⁶, ainsi que les représentations qui en découlent.

En prendre conscience permet de comprendre tant le soupçon du « privilège blanc » que le stigmaté du « bas de l'échelle » observés dans la posture de certaines migrantes :

« S'il y a une immigrée blanche, même si elle n'est pas dans une attitude de domination, de sentiment de supériorité, les autres vont toujours projeter cela sur elle : "ah, de toute façon elle est blanche, vous êtes gentille avec elle" ; "comme elle est blanche, elle nous prend de haut". Et les maghrébines sont mises dans le même panier que les femmes blanches.

Et les Haïtiennes, c'est vraiment le bas du bas, pour toutes les autres »

A cette hiérarchie des origines s'ajouterait une hiérarchisation sociale liée au marqueur que constitue, en contexte de diglossie, la maîtrise de la langue dominante.

« Et même pour les Haïtiennes entre-elles, pour les Saint-Luciennes entre-elles... Si c'est une Saint-Lucienne 100% anglophone, elle va mépriser une Saint-Lucienne qui ne parle que créole ».

La compétence linguistique devient alors une ressource permettant de se « démarquer » pour échapper au stigmaté. Mais la posture adoptée traduit par la même occasion l'intériorisation d'un stéréotype négatif par une personne qui en est aussi l'objet :

« Récemment une femme haïtienne a fait une demande d'admission, et elle dit qu'elle « ne veut pas être dans un appartement avec des Haïtiennes, parce qu'il y a « trop d'Haïtiens en Martinique ». C'est quand même fou, hein. Elle sait qu'elle est Haïtienne, mais elle est là depuis longtemps, elle

⁵ Cf J.-L. Bonniol, La couleur comme maléfice – Une illustration créole de la généalogie des "Blancs" et des "Noirs", Albin Michel, 1992.

⁶ Ces trois catégories – et notamment celle de « race » - étant appréhendées non comme des données naturelles, mais comme des outils heuristiques et des constructions sociales.

parle assez bien le français. Elle a ses papiers. Elle n'est pas "comme les Haïtiens qui arrivent en bateau, là, qui font que les Martiniquais n'aiment pas les Haïtiens" ».

2) - Questionner les stéréotypes, y compris positifs

Des représentations positives sont également à l'œuvre à travers les discours portés sur les personnes migrantes. Le verbatim des entretiens avec les professionnel.le.s permet d'en relever plusieurs :

Les Haïtiennes « travailleuses »

Plusieurs expressions vont dans ce sens, à propos des Haïtiennes (et des Haïtiens) :

« c'est des travailleuses »

« Elles sont volontaires »

« Je n'en ai aucune qui reste sur le Centre d'hébergement à attendre que le temps passe. Comme c'était le cas à un moment »

« ils travaillent bien »

« J'ai des amis dans le bâtiment, dans l'agriculture, ils travaillent très bien ».

La solidarité des Haïtien.ne.s

« Les Haïtiennes particulièrement, elles ont ce fort lien communautaire, et une facilité d'organisation de l'entraide entre-elles qui n'est pas mal, qui est impressionnante. »

Les représentations exprimées reposent quelquefois sur de la comparaison. Celle-ci peut concerner les différences liées à l'origine ou la culture :

« Là où avec certaines femmes, des Martiniquaises ou d'autres, on est obligé de dire "on va faire la première fois, et ensuite tu vas y aller seule", elles [les femmes malgaches], elles demandent à y aller seules après. C'est deux positionnements différents ».

Elles peuvent aussi, au contraire, souligner de la similarité :

« Celles qu'on a en ce moment, Haïtiennes et Saint-Luciennes, elles bossent beaucoup »

Elle peut aussi faire appel à une différence générationnelle :

« Alors on se plaint, mais plutôt de la jeune génération [des migrants]. Mais les anciens, j'entends dire qu'ils sont bien, ils sont dociles. Alors que la jeune génération c'est pas pareil »

Tant qu'elles relèvent du domaine de l'observation et que l'émetteur de l'information est conscient du caractère délimité et empirique de ses remarques, les représentations peuvent contribuer à saisir le réel. Cependant lorsqu'elles deviennent généralisées à propos d'un groupe (généralement minoritaire), ou d'un individu relevant de ce groupe, le risque est fort de basculer dans la stéréotypie et son cortège de simplifications.

Si l'expression des stéréotypes peut reposer sur une part d'observation, elle comporte aussi le risque, sur le long terme, de créer des biais cognitifs pouvant limiter l'analyse de situations réelles. Ceci est valable non seulement dans l'emploi négatif des stéréotypes, mais aussi dans leur emploi positif.

L'analyse faite par Colette Guillaumin sur l'usage positif et négatif des stéréotypes [Guillaumin, 1980] est ainsi éclairante :

« La connaissance supposée qu'exprime le stéréotype est de nature syncrétique, c'est-à-dire que sous un seul terme elle ramasse une infinité de connotations et d'associations ». Or ce syncrétisme « évacue la complexité, et ce aussi bien dans la perception immédiate elle-même que dans le raisonnement. Si les stéréotypes permettent de maîtriser l'angoisse que produit une abondance d'informations distinctes et parfois hétérogènes ou contradictoires, ils classent la réalité en empêchant de la comprendre. (...) »

Ceci est vérifié par l'échec de la lutte contre les préjugés lorsqu'elle tente de « retourner » les stéréotypes, d'inverser leur sens. Pour parler grossièrement « dire du bien » d'un groupe humain n'éclaire pas pour autant sa situation réelle, pas plus que cela ne permet de comprendre les relations qu'il entretient avec les autres groupes. Bon ou mauvais, il y a toujours cliché, c'est-à-dire une façon figée de considérer le groupe en question et les individus qui le composent. Destructeur de la complexité, il réduit les groupes visés à de simples masques, qu'ils soient angéliques ou démoniaques. »

L'emploi des stéréotypes est sans doute inéluctable, dans la mesure où il fait partie du fonctionnement psychique et des échanges liés à la communication. Ainsi, aussi bien dans la conversation élitaire que dans la conversation populaire, « le cliché reste l'un des piliers de l'échange verbal, entre individus comme par le canal des media. ». Son efficacité, en termes de communication, repose sur sa rapidité de transmission, et sur sa fonction cognitive d'économiseur de temps. Les clichés se présentent comme « de remarquables économiseurs de temps », mais en même temps « les effets de simplification jouent le rôle d'économiseurs intellectuels », tout autant qu'ils permettent, par le « pouvoir tranquilisant » de la stéréotypie, de « faire l'économie de l'angoisse ». (Guillaumin, 1980).

Cependant il demeure indispensable de questionner, voire de déconstruire la mécanique du stéréotype pour échapper à des jugements préconçus qui n'appréhenderaient plus la complexité et les changements s'opérant dans le réel. Cette démarche qui s'avère cruciale, tant le poids des stéréotypes, notamment négatifs, peut avoir une influence défavorable sur le traitement des situations individuelles des personnes qui en sont victimes, constitue à la fois un enjeu et un défi pour les structures professionnelles.

3)- Le défi des structures professionnelles : s'émanciper de la subjectivité pour assurer un traitement équitable des situations

Les conséquences des préjugés à l'égard d'étrangers ne concernent pas seulement les situations d'interaction en population générale. Elle peut s'immiscer dans le traitement de leur situation dans des cadres institutionnels. L'inscription d'enfants dans une école publique en est ici un exemple :

« les contraintes que l'on peut rencontrer c'est peut-être des réticences d'autres professionnels, qui ne sont pas forcément dans le social, à qui on va expliquer...sans nommer pour ne stigmatiser personne,

mais de fois dans les regards on sent un peu de peur des étrangers (...). J'ai eu à prendre des informations pour l'inscription d'enfants à l'école. J'ai eu à faire à toutes sortes de réticences de certains professionnels dans l'école. (...). On a parfois des réponses un peu particulières, il faut relancer, ou il faut râcler, tomber sur un autre professionnel qui lui sera plus...(...). On a souvent des phrases qui reviennent : "ah, mais ce sont des Etrangers. Mais ils vont prendre la place" ; "souvent ils ont plus d'aides que nous, les Martiniquais !" ; "on trouve des logements pour les Haïtiens, mais pas pour les Martiniquais !". Des fois c'est des réflexions comme cela. Et puis il faut relancer, relancer pour certaines demandes » (Laura)

Prendre conscience de ses propres représentations est donc extrêmement salutaire pour tout.e professionnel.le devant traiter de la situation de personnes en situation d'altérité, telles les étrangers.

Certain.e.s professionnel.le.s ont une démarche réflexive sur leur pratique et les postures parfois adoptées vis-à-vis des publics reçus, admettant le fort risque d'être dans le jugement voire dans la morale lors des interactions avec les personnes concernées :

« A certains moments, on peut être tenté de se dire "ah, sé étranjé-a ka fouté fê, yo ka..." [ah, ces étrangers exagèrent...]. Mais en prenant du recul, en se mettant à leur place, est-ce que j'aurais fait différemment. C'est pas sûr. C'est vraiment pas sûr. Là, on est dans une situation différente, et on se dit "ah, mais on te propose ça, tu dis, tu dis ah non !". Mais peut-être que si j'étais à sa place, j'aurais regardé qu'est-ce qui est bénéfique pour moi, est-ce d'aller là, ou de rester là.

Q/ - la balance bénéfices-coûts ?

R/ Mais on le fait tous, hein ! »

Le risque de la subjectivité pouvant déboucher sur de la discrimination pourrait alors être limité en ayant recours à des procédures de réflexivité sur les pratiques au sein même du milieu de travail :

« Et on a...enfin, les professionnels du social, par moments, comme ils sont tellement dedans, on a du mal à parfois prendre du recul sur les situations, surtout quand on est dans des structures où il n'y a pas de groupe d'analyse de pratiques...il y a parfois du mal à sortir de ces situations et à analyser différemment. Cela demande un gros travail personnel quand on n'a pas les groupes d'analyse de pratique, ou quand on n'a pas d'équipe où il y a beaucoup d'échanges. Et donc on peut tomber très vite dans la stigmatisation des étrangères, parce qu'on n'a pas ce temps-là, de distance avec les situations. (...)

Ça se voit tellement que des fois, les travailleurs sociaux ont du mal avec le refus d'une femme étrangère, ou d'une femme victime de violence : "On t'a déjà proposé du travail, tu as dit non, c'est pas ce que j'ai envie de faire". Des fois on n'entend pas "c'est pas ce que j'ai envie de faire, c'est pas ce que je veux faire dans ma vie". Ça aurait été notre enfant, on aurait compris. Pour nous-mêmes, on aurait compris. Mais quand ça vient d'elles : "tu n'as déjà pas, pourquoi tu refuses ça ?" On a du mal avec ça ». (Dominique, professionnel du social).

Chapitre VI/- Des difficultés amplifiant les situations de vulnérabilité

Les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes étrangères, telles que repérées par les professionnel.le.s assurant leur accueil et leur accompagnement, sont multiples. Elles se révèlent être des facteurs d'amplification de leur vulnérabilité.

1) - La méconnaissance des droits

1.1 - Une insuffisante connaissance par les personnes migrantes de leurs droits

Les dispositifs normatifs en territoire français sont généralement mal connus par les personnes migrantes. D'une part, ils sont souvent différents de ceux des pays d'origine. D'autre part, la technicité même de la matière juridique est source de non-recours à des droits légitimes, faute d'information fiable et de communication suffisamment répandue sur ceux-ci.

Le fait même d'être étrangères et en situation de présence précaire dissuade ainsi les femmes de porter plainte si elles sont victimes de violence.

C'est le cas, par exemple, des femmes pratiquant une prostitution de rue :

« Je pensais qu'on n'avait pas de droits, on est dans un pays étranger. Les gens d'ici, qui parlent espagnol, ne connaissent quasiment rien de la loi. Elles ne connaissent pas les associations qui sont là pour aider. La majorité, celles que je connais, se taisaient. Quand il y avait un problème, elles se taisaient, même si elles étaient maltraitées. » (Adelia, migrante en parcours de sortie de prostitution – extrait d'entretien traduit de l'espagnol).

Mais c'est aussi globalement le cas de toutes les migrantes dont la situation n'est pas régularisée :

« Notre difficulté c'est souvent de faire comprendre à ces personnes « ok, c'est vrai que vous n'avez pas de papiers, mais il y a aussi des droits » (Laura, travailleuse sociale).

Cette méconnaissance des droits est multiforme. Ainsi, les voies de régularisation de la présence sur le territoire constituent en elles-mêmes une matière complexe, nécessitant le soutien de juristes, soutien auxquels font appel plusieurs associations.

Elle peut concerner aussi les moyens de sortie des situations de violence conjugale, dans un contexte caractérisé par l'emprise de l'auteur des violences sur la femme étrangère, et les intimidations exercées au moyen de la désinformation :

« Elles sont confrontées à une méconnaissance de leurs droits. Très régulièrement, les conjoints violents les ont menées en bateau, en jouant sur le fait qu'elles méconnaissaient leurs droits : "si tu portes plainte, tu ne vas pas avoir de titre de séjour" »

« Là on a une femme qui vient d'Haïti. Il n'y a rien à faire, elle ne veut pas divorcer, alors qu'elle n'a plus de contact avec son mari. Mais pour elle, si elle divorce, elle ne pourra pas avoir ses papiers. » (Magalie, professionnelle du social).

1.2 - ... confortée par l'insuffisante vulgarisation en contexte professionnel du droit des étrangers

Certains services, de par leur cœur de métier, sont amenés à s'informer – et se former - sur les droits conférés aux personnes étrangères. Cependant cette thématique n'est pas centrale pour la plupart des administrations ou institutions. Des difficultés surgissent alors dans les réponses apportées à certaines demandes, du fait d'une inégale connaissance des droits rattachés à ces situations spécifiques:

« on va dire par méconnaissance, mais aussi par les institutions qui ne sont pas forcément au fait des droits qui en découlent. Par exemple le droit de recevoir le RSA. Normalement pour des personnes d'origine étrangère, c'est au bout de 5 ans. C'est quand elles ont obtenu le titre de séjour qu'elles peuvent demander à recevoir le RSA. Sauf que ceux qui ont obtenu la protection internationale, c'est tout de suite qu'ils peuvent la demander. C'est un exemple parmi tant d'autres. C'est souvent qu'on va leur demander, redemander, redemander encore les mêmes papiers »
(Solange, assistante sociale)

2) Une crainte des institutions à surmonter afin d'être protégées

Un sentiment prédominant d'illégitimité qui prime sur leur sécurité

Du fait du **sentiment d'illégitimité lié à une présence irrégulière** ou non stabilisée sur le territoire, bon nombre de personnes étrangères adoptent une posture les maintenant à distance des institutions, même lorsqu'il en va de leur protection et de leur sécurité.

« Les femmes étrangères, elles sont bien méfiantes quand même. Elles sont méfiantes du parcours, de la Croix-Rouge, tout ça. Il y en a plusieurs qui ont là maintenant, pour qui ça se passe très bien, mais qui nous disent qu'au début elles ne voulaient pas. Elles étaient trop méfiantes. (...)

Q/ Qu'est-ce qui crée cette méfiance ?

R/ la peur des conséquences que cela pourrait avoir, d'être repérées comme se prostituant. La peur par rapport à la Préfecture, la police etc. Il y a beaucoup de femmes étrangères qui sont victimes de violences dans le cadre de la prostitution et qui ne vont jamais porter plainte. Je vois par exemple une femme cette semaine, elles se prostituait à Terres Sainvilles. Il y a apparemment un homme qui viole plusieurs femmes prostituées, qui leur vole leur argent. Il est repéré, elles savent qui c'est, mais elles n'osent pas aller dénoncer à la police. Elles ne vont pas non plus dénoncer un client qui serait violent. Par peur des représailles. Mais c'est la peur de mourir hein. Elles disent "il y en a qui meurent et personne ne fait rien". Donc il y a vraiment sur ce point-la...elles n'ont pas les mêmes droits et la même protection...enfin, elles estiment. Et on a beau leur expliquer, elles nous disent non, non, non ! Elles ne veulent pas aller à la police, elles ne veulent pas être vues là-bas. C'est trop dangereux pour elles. Certaines subissent des agressions sexuelles ou physiques, des violences. Et elles ne dénoncent pas, parce qu'elles n'ont pas l'assurance que la police pourrait les protéger » (intervenante du Parcours de Sortie de la Prostitution).

Il y a donc là une double fragilisation liée à la fois au statut de personne en situation irrégulière – ou susceptible de l'être – et à la stigmatisation à l'encontre des personnes en situation de

prostitution. De ce fait les personnes concernées sont enclines à rester le plus loin possible des institutions qui sont, à leurs yeux, potentiellement répressives. Mais de ce fait elles s'exposent à continuer de subir des violences, sans accéder à des droits et procédures de protection dont elles disposent, auxquelles elles n'ont pas recours par ignorance.

Pourquoi ne dénoncent-elles pas ? : la peur des exactions

De plus, **la peur des exactions** pouvant être commises à leur rencontre est très ancrée.

Le fait de ne pas dénoncer des violences ne se rattache cependant pas uniquement à la crainte des institutions. Il y a également une crainte très forte des conséquences sur elles-mêmes, ou sur leur famille restée dans le territoire d'origine. Cette peur est particulièrement présente pour les femmes haïtiennes, et elle est renforcée par la crainte du magico-religieux :

« quand elles se font agresser, elles ne vont pas porter plainte. En plus, elles ont extrêmement peur du magico-religieux. Et peur des représailles sur la famille en Haïti. Donc les Haïtiennes, pour les faire dénoncer ce qui s'est passé, dénoncé le proxénétisme avec les gens qui les ont forcé à se prostituer... Si elles déposent plainte et qu'il y a enquête et que les personnes sont condamnées, cela peut donner droit à un titre de séjour. Même cela...elles ont vraiment trop peur». (Noémie, intervenante sociale).

3) Des processus d'insertion parfois entravés

3.1- Les entraves liées à la (non-)régularisation

Durant toute la période où les migrant.e.s sont en attente d'une régularisation, les processus d'insertion sur plusieurs volets (emploi, logement, accès aux soins...) sont en hibernation. Or ce sont ces processus qui seraient à même d'amener la femme migrante victime à un niveau d'autonomie personnelle lui permettant de s'émanciper des conditions de l'emprise (économique, administrative, hébergement) qui caractérisent les situations de violence.

3.1.1 - L'insertion économique

Les temporalités parfois longues des procédures administratives, le caractère restrictif des documents qui attestent d'une demande de régularisation sans pour autant accorder d'autorisation de travailler, font que tant que la situation administrative des migrantes n'est pas clarifiée et stabilisée au moyen d'un titre de séjour, leur capacité à être engagées dans une activité économique demeure précaire :

Elles vont trouver du travail, mais très rarement déclaré. Elles sont travailleuses, je pense que les patrons l'ont bien compris. Mais on ne leur propose pas de contrat. Sur toutes celles qu'on héberge, il y en a 2 qui ont un CDI. Toutes les autres travaillent, elles font toutes des djobs. Donc elles n'ont pas de fiches de paye. (intervenante sociale d'un Centre d'hébergement).

Ainsi, dans la généralité des cas, elles ne sont pas, officiellement, autorisées à travailler. Mais les conséquences induites sur les conditions de vie, voire de survie, les incitent à la pratique du travail non-déclaré :

« cela les encourage à djobber... voila. Cette parole-la m'est revenue souvent en accompagnement d'une personne étrangère « ou pa ka rété poch krévé [on ne peut pas demeurer là, les poches percées] ». C'est exactement ça. Et aller vers d'autres types d'activités n'est pas tellement possible, c'est plus difficile quand les femmes doivent penser survie. Comment je vais manger ? Comment je vais rester sur le territoire.

Quand elles sont dans une situation aussi précaire, c'est compliqué de les amener à autre chose. (...) Elles n'entendent pas. Elles sont plus "travail" et "papiers"». (Dominique, professionnel du social).

3.1.2 - L'accès au logement

Or, même lorsqu'elles arrivent à épargner, au moyen de ressources informelles ("djobs"), elles ne peuvent pour autant accéder à un logement décent :

« Elles n'ont pas de fiches de paye, donc elles ne peuvent pas justifier de ressources. Et cela ne leur permet pas d'avoir accès à un logement. Et même avec le SIAO, puisqu'ils font des évaluations orientations logement, ils demandent obligatoirement les 3 derniers justificatifs de ressources.

Il y en a une, elle a 5.000 euros d'épargne. Mais sachant qu'elles n'ont pas droit aux prestations familiales, aux prestations sociales... à moins de s'adresser aux marchands de sommeil... Parce qu'un récépissé, cela justifie la présence sur le territoire, mais cela n'ouvre pas droit aux prestations sociales et aux orientations logement. » (Magalie, professionnelle du social).

3.1.3 - Les sorties négatives des dispositifs d'accompagnement

Certains dispositifs sont prévus pour permettre une forme d'insertion, ou une réorientation des femmes. Le parcours de sortie de la prostitution (PSP) devrait notamment permettre aux personnes concernées d'arrêter l'activité de prostitution et de s'orienter sur une activité économique.

Néanmoins, certaines des femmes suivies se sont retrouvées en fin de parcours et donc en fin d'accompagnement sans pour autant disposer de titre de séjour.

Une telle situation peut cependant découler de l'inadéquation du choix de la procédure d'accès à une régularisation de la présence sur le territoire.

Ainsi, selon les informations recueillies par la travailleuse sociale les encadrant, deux des trois femmes se retrouvant sans titre à l'issue du parcours avaient été déboutées d'une demande de droit d'asile et étaient sous le coup d'une obligation de quitter le territoire. Ayant malgré tout intégré le PSP, elles n'avaient pas pour autant reçu de « droit » à un titre de séjour, car il n'y aurait pas, selon les services instruisant leur dossier, d'automatisme de délivrance de ce titre à travers le PSP.

3.1.4 - Un accès aux soins malaisé

« Il y a des femmes qui n'ont pas, au niveau de la santé, beaucoup recours aux soins. Déjà au niveau des étrangères en situation irrégulière, c'est compliqué. Et même pour les autres, on se rend compte qu'il y a une vraie méconnaissance des institutions, des spécialistes, à qui s'adresser pour telle ou telle pathologie ou difficulté. Alors on essaie de mettre en place des ateliers avec elles d'éducation à la santé. (...) Il y en a qui sont très autonomes, hein. Mais il y en a qui ont vraiment besoin d'information sur cela. » (Noémie, professionnelle du social).

3.2 - Les autres formes d'entrave

3.2.1 - Les freins juridiques à l'exercice de certaines activités a priori accessibles

La difficulté de l'insertion peut être liée à des différences de réglementation dans l'exigence des conditions d'exercice de certains métiers. Selon Gabriela, latino-américaine vivant depuis de très nombreuses années en Martinique, l'insertion économique sur ce territoire peut être ardue, même après régularisation, car les exigences liées à l'exercice d'activités qui leur étaient accessibles en pays d'origine sont parfois très contraignantes :

« ici, c'est très difficile de s'insérer. Tu dois avoir des papiers, et tu dois suivre une formation. Même si tu veux garder des enfants. Chez nous, tu peux faire la pédicure, garder des enfants, faire de l'esthétique. Ça arrive, il y a quelqu'un qui t'apprend en 2 heures à faire l'esthétique. C'est très bien fait. Il y a beaucoup plus de métiers. Garder des personnes âgées. Ici, tu dois faire des études : auxiliaire de vie, assistante maternelle. Lorsque tu vas au Chili ou en Argentine, il y a la langue commune latine. Au Chili, tu vas, tu dis "je veux garder des personnes âgées", pas besoin de papiers, de faire des études. »

3.2.2 - « barrière de la langue » et repli communautaire

La question de la langue se pose en premier lieu pour celles qui ne parlent que l'espagnol et qui tendent à demeurer dans l'entre-soi hispanophone.

« La langue peut être une barrière. Par exemple les personnes hispanophones qui habitent aux Terres Sainville restent beaucoup entre-elles et n'ont pas l'occasion de pratiquer. Il y en a qui sont là depuis des années, et qui parlent très peu le français. Et vraiment, quand elles commencent le parcours, elles ont vraiment une très grande motivation pour l'apprentissage du français » (Noémie, social).

Cependant les freins posés par la langue ne concernent pas que les hispanophones. Le niveau de compréhension du français est également en jeu lors des interactions des divers étrangers avec des administrations, y compris ceux originaires de zones francophones telles Haïti.

Laura, travailleuse sociale, se rend compte de l'écart entre ce qu'ont parfois compris certains migrants et ce que leur demandaient certains services :

« "elle n'a pas voulu mes donner les papiers" ; "la dame a dit" ... Quand je rappelle, ce n'était pas ce qui avait été expliqué, donc il faut faire le nécessaire » (Laura, social).

4) - L'ambivalence du lien communautaire :

Plusieurs de nos interlocuteurs.trices font le constat du fort lien d'appartenance communautaire, particulièrement dans le public des personnes d'origine Haïtienne.

« on a beau dire, chez les Haïtiens, ceux que j'ai accompagnés, hommes ou femmes, il y a un fort réseau communautaire qui joue et qui aide. Par exemple ces femmes-là, ça m'avait impressionné, elles arrivent à s'organiser entre-elles. C'est-à-dire à s'organiser financièrement. Elles ne touchent pas beaucoup, le peu qu'elles touchent elles le mettent en commun, elles font des courses ensemble. Et elles arrivent à faire des économies et à envoyer de l'argent à la famille, en Haïti. » (Dominique, social).

Ce lien communautaire peut cependant être ambivalent. La communauté peut, en effet, être une source de soutien, de réconfort :

« souvent ils arrivent et sont hébergés chez des personnes qu'ils ne connaissent pas. Ils arrivent sur le territoire, ils n'ont pas de famille, ils ne connaissent rien. Souvent quand ils arrivent, je leur demande s'ils connaissent des personnes...les Haïtiens sont comme ça "kom man wè ou Ayisyen, man pé édew. Ou sé konpatriyot-mwen ! Menm si man pa konnèt ou, man ké baw " [j'ai vu que tu es Haïtien, je vais t'aider. Tu es un compatriote, je t'apporterai du soutien]'. La plupart des gens, quand ils arrivent, ils dorment chez des gens quand ils arrivent. Ils arrivent au Prêcheur, etc., ils voient d'autres Haïtiens, et s'ils ne savent pas où dormir, on les emmène chez d'autres personnes ». (Laura, social)

Mais néanmoins, tout comme cela a pu être analysé pour les sociétés d'interconnaissance, sur certains aspects les personnes concernées ne souhaitent pas être « transparentes » au regard de leur communauté, et ne révèlent pas forcément les violences subies, ou alors elles craignent d'être repérées par des gens connaissant les auteurs des violences dont elles ont été victimes sur le territoire d'origine. De ce fait, être victime d'abus, d'exploitation ou de violence ne provenant de personnes de la communauté réduit les victimes au silence et à la loi de l'omerta, du fait de l'incertitude concernant leur avenir et du manque d'autres ressources relationnelles.

5)- Retourner au pays d'origine ? une difficile alternative

Le constat des travailleurs sociaux des structures encadrantes est que rares sont les femmes qui acceptent d'envisager un retour dans leur pays d'origine.

« Toutes, elles veulent rester ici. La question s'est déjà posée pour certaines, est-ce qu'elles vont retourner chez elles ou rester ici. La majorité, elles auraient préféré rester ». (Dominique, secteur social).

En dépit des difficultés vécues, les femmes migrantes envisagent difficilement un retour à la case départ, un retour au pays d'origine, qui sonnerait comme un constat d'échec au regard d'une situation de vie qui n'aurait pas progressé :

« je pense notamment aux Haïtiennes, elles se retrouvent sans rien, dans la galère véritablement. Parce qu'une fois que les démarches administratives sont bloquées au niveau de la Préfecture, et que les papiers n'ont pas été faits à temps, ou que les réponses n'ont pas été faites, il n'y a aucun droit qui est ouvert, ou certains droits qui étaient ouverts sont coupés. Elles n'ont pas de revenus, elles ne peuvent pas travailler, en tout cas officiellement, c'est vraiment la galère. Elles ont des dépenses et tout ça, c'est vraiment la galère. Donc il y en a qui se sont posé la question du retour chez elles. Mais elles sont restées. Elles ont trouvé des solutions pour rester ».

Q/ Qu'est-ce qui est déterminant dans le fait de vouloir rester ? Une question de niveau de vie ? Quelque chose qu'elles espèrent ?

R/ Je ne suis peut-être pas allé assez en profondeur dans leurs récits de vie pour dire véritablement qu'est-ce qui a déterminé. De toute façon, quand on migre, on fuit une situation difficile. Et leur situation est très difficile dans leur pays, que ce soit socialement, ou peut-être politiquement. Mais je ne sais pas véritablement qu'est-ce qui les pousse à rester. » (Dominique, social)

La situation d'insécurité du pays d'origine explique en partie le refus d'y retourner.

« Les Haïtiennes ne fuient pas leur pays pour y revenir ; Q/ Ce n'est pas envisageable ? R/ Du tout ! Pour les Vénézuéliennes non plus ; Q/ Pourquoi ? R/ Parce que la situation au Vénézuéla est devenue invivable. Au niveau économique et au niveau violence ».

Cependant un autre élément rend extrêmement difficile un retour : la dette contractée pour réaliser la migration.

Ainsi, particulièrement chez les femmes haïtiennes, une importante dette a été contractée pour mettre en place la migration, qui serait difficilement remboursable en retournant au pays d'origine :

« Les Haïtiennes, aujourd'hui même, elles payent entre 4000 et 7000 euros pour prendre l'avion, arriver en Dominique, et en Dominique prendre un bateau, qui est à un passeur, qui les emmène à Saint-Pierre. (...) Et elles sont à la merci des gens qui veulent abuser. (...) En Haïti, il y a une espèce de marché noir qui fait qu'elles sont déjà endettées ici. » (Carla, professionnelle).

« Ce voyage, ça coûte cher. Et souvent ils empruntent de l'argent. Quand ils arrivent sur le territoire, ils doivent de l'argent aux personnes auprès de qui ils ont emprunté des sommes, souvent des personnes en Haïti » (Laura, professionnelle).

De manière plus rare, certaines personnes haïtiennes envisagent néanmoins ce retour. Elles procèdent ainsi à une sorte d'évaluation risques/bénéfices, et admettent que la situation d'irrégularité leur est préjudiciable, leur permettant peu de perspectives de vivre correctement.

Cette option semble cependant plus facilement admise par des hommes.

« Et puis on a aussi des personnes qui nous disent, faut pas croire "je vais retourner dans mon pays ! Simyé man wè mizè nan péyi-mwen pito ki man wè mizè nan péyi kip a ta mwen [je préfère voir de la misère dans mon pays que dans un pays qui n'est pas le mien] ". (...) Des gens qui disent qu'ici c'est trop compliqué "man télé travay, man pa ka travay. Man pa ni lajan. Sa tro rèd. Yo ka gadé mwen mal [je voudrais travailler, je ne travaille pas. Je n'ai pas d'argent. C'est trop dur. Et les gens me regardent mal". Donc on a beaucoup de demandes d'aide au retour volontaire ». (Laura, professionnelle du social).

Selon cette interlocutrice, l'acceptation de recourir aux demandes d'aide au retour volontaire (ARV) est essentiellement le fait des hommes, tandis que les femmes s'accrochent fortement à l'idée de rester sur le territoire, en ayant recours à la maternité :

« je trouve que les hommes demandent à partir beaucoup plus que les femmes. (...). J'ai l'impression que les femmes restent plus parce que...elles ont la possibilité de faire un enfant ».

Chapitre VII/- Les difficultés et besoins des professionnel.le.s

1) - Entre soutien et doute : la réception des récits de vie des migrantes

Les professionnel.le.s du social -y compris les actrices et acteurs associatifs bénévoles sont globalement empreint.e.s par une éthique du "care", du soin à l'autre, de l'empathie (la sollicitude).

Ceci se double, dans le milieu de l'aide aux femmes victimes, du souci de rassurer des personnes enclines à abandonner toute démarche, du fait de leur manque de confiance et/ou de l'emprise exercée par l'auteur des violences. Le principe est alors de transmettre à la victime le message « je vous croie ».

Malgré tout, le décalage entre le palpable (des situations connues localement dans le champ professionnel ou personnel) et l'impalpable (les situations évoquées par les femmes reçues, qui se déroulent dans un « ailleurs », un espace-temps sur lequel les professionnels n'ont aucune prise, du fait d'une absence de repères personnels) génère une forme de doute.

L'entretien à double voix avec une professionnelle de santé et une assistante sociale permet de comprendre à quel point il n'est pas simple d'accueillir des récits de vie évoquant des situations extrêmes, peu palpables sur le territoire (si ce n'est au moyen des médias relatant la situation sécuritaire et humanitaire dans certains Etats).

« elles en disent peu » ou « elles en rajoutent » : comment interpréter les récits de vie ?

D'un côté émerge la sensation, sans doute un peu inconfortable, **qu'elles n'en disent pas assez** :

« Armande) Je trouve, [s'adressant à sa collègue : tu me diras ce que tu en penses] que c'est difficile à avoir comme renseignements [sur le vécu de violences] parce qu'elles ont une certaine pudeur à dire les choses. Je ne sais pas si c'est de la pudeur, ou si c'est hésiter à dire les choses pour que ce ne soit pas mal interprété. »

D'un autre côté, l'impression peut être **qu'elles en surajoutent**, à travers des histoires dramatiques, mais qui semblent répétitives :

« Armande) Parce qu'elles ont – là encore, c'est un sentiment très personnel, c'est aussi parce que j'ai cette chance de vivre en Martinique, si je puis dire – mais j'ai parfois l'impression qu'elles en rajoutent – pour faire court, hein – et j'ai eu l'impression aussi, à un moment donné, là c'est des Haïtiennes que je recevais, comme si elles racontaient la même histoire. J'en parlais une fois avec des collègues qui me disaient « si ça se trouve, elles sont arrivées sur le même bateau » - alors c'est certainement un peu méchant et médisant hein, d'accord ? mais enfin, c'est pour vous donner mon impression -, elles sont peut-être arrivées sur le même bateau, et elles se racontent une histoire à raconter. Vous voyez ce que je veux dire ? Voilà. Parce qu'il y a des histoires qui se ressemblent. Alors si ça se trouve, c'est vrai hein ! (quand on a brûlé ta maison, pourquoi on n'a pas brûlé ma maison et la tienne, donc arrivées en Martinique on a brûlé "nos maisons". Mais enfin ça fait parfois un peu étrange, ces histoires qui se ressemblent tant.

Brigitte) Je te rejoins, parce que là j'ai eu le retour d'une dame de la MFME – puisque bien souvent, pour leurs accouchements et tout ça, on est en liaison avec la MFME. Elle est même devenue un peu blasée, elle n'y croit plus, parce que les histoires sont à peu près toujours les mêmes ».

« je prends ce qu'on me donne »

Le fait de se recentrer sur la posture professionnelle et un objectif atteignable dans le cadre de la fonction est alors un moyen d'évacuer la dimension perturbante du doute :

« Brigitte) Et au niveau des liens aussi : on ne sait jamais qui est le frère de qui, l'enfant de qui. Et quant au père, est-ce que le mari est vraiment le père ? C'est lui qui dit qu'il est le père. Nous, on le voit à la longue parce qu'on suit les familles. (...). On voit aussi les familles où on voit qu'après ça se dégrade. C'est comme ça qu'on sait qu'il peut y avoir un deal à un moment donné. Mais c'est vrai qu'il est assez difficile de déceler le vrai du faux. Nous, on centre sur le fait que la famille fonctionne. (...)

Armande) Je suppose que toi aussi, moi je prends ce qu'on me donne

Brigitte) C'est ça. Et c'est vrai que, s'ils constituent un vrai couple, ça va fonctionner... »

Ces interrogations permettent de comprendre, par ailleurs, les contraintes apparaissant dans le champ de la décision administrative ou juridique lorsque cette même problématique s'y immisce. Le récit de vie ne suffit alors pas, mais doit être conforté par l'administration de la preuve. Or de tels éléments de preuve sont quelquefois, voire souvent, difficiles à apporter (s'agissant de faits ayant pu se dérouler sur le territoire d'origine).

2) - Des professionnel.le.s confronté.e.s aux limites de leur cadre d'intervention

2.1 - L'accompagnement pour violence conjugale confronté au souci de la victime d'être régularisée

Les encadrantes des femmes étrangères victimes de violence conjugale se rendent compte des difficultés à assurer le travail de reconstruction et de résilience au regard des violences conjugales lorsque les inquiétudes liées à l'absence de régularisation de la présence sur le territoire sont encore à vif :

« elles sont tellement envahies par leur souci administratif (...) qu'elles vont plutôt nous solliciter sur la régularisation de leur situation, plus que sur le traitement de la violence conjugale en elle-même. Ce qui va les intéresser, qui va être leur préoccupation première, ce sera la régularisation de leur situation. Elles veulent obtenir un titre de séjour pour accéder aux prestations sociales ou pour travailler ».

« on essaye de répondre. On "essaye", parce qu'on n'a pas trop de réponse, de main sur la situation administrative. On n'a pas de réseau particulier qui ferait qu'on aura une priorisation de nos demandes au niveau de la Préfecture. Donc à chaque fois on doit recentrer ces femmes sur notre cœur de métier qui n'est pas l'accompagnement de régularisation de leur situation. Cela, ça vient en complément, en plus, en sus du travail de reconstruction, de revalorisation de l'estime de soi, du travail thérapeutique fait par la psychologue » (Léa, social).

Cette difficulté, très nette lorsque la situation administrative est précaire (détention d'un récépissé) ou irrégulière (absence de récépissé ou de justificatif de présence sur le territoire), ne se pose plus une fois que la situation administrative a été clarifiée avec à l'appui une régularisation :

« Pendant l'intervention, le volet administratif va rester à sa place, on va dire. C'est-à-dire qu'on va l'aborder quand ce sera nécessaire uniquement : pour des ouvertures de droits, la préparation des sorties du dispositif. On n'aura pas cette inquiétude qu'on a avec une femme en situation irrégulière ou précaire. Parce que de toute façon, si ça c'est pas réglé, on pourra rien faire ». (Léa).

2.2 - Des démarches administratives soumises à des complications: temps longs, défaut de communication, dissonance des réponses

Plusieurs complications liées aux démarches administratives sont évoquées.

3.2.1 - Temporalité et retours d'information

Il peut s'agir de **leur temporalité** (longueur des procédures et des temps d'attente) ou **d'insuffisants retours d'information sur leur évolution**:

« Il y a des démarches qui sont simples. Mais les démarches avec la Préfecture, ça prend beaucoup de temps, ça bloque. On peut faire plusieurs relances, ça bloque, on traîne, et ça bloque en fin de compte le travail d'insertion, d'accompagnement qu'on veut faire. Parce que quand il n'y a pas de ressources, on est obligé de trouver des solutions pour pallier aux manques. Manque de nourriture déjà. Trouver des solutions pour la santé. On est obligé de se battre un peu avec toutes les administrations qu'elles doivent rencontrer »

« Certaines difficultés sont vraiment d'ordre administratif : la Préfecture qui prend beaucoup de temps pour traiter les dossiers. Et en même temps, je pense, il y a la Préfecture qui prend du temps, mais elles ont des dossiers aussi qui ne sont pas faciles à gérer parce qu'il faut refaire tout le parcours des personnes, et parfois il y a beaucoup d'incohérences. » (professionnel.le du social).

3.2.2) La dissonance des réponses administratives

Par ailleurs, peut se poser le problème de la **dissonance des réponses apportées** lors de demandes faites à des administrations :

« une autre difficulté c'est l'incohérence parfois dans les réponses des institutions. Tout ce qui concerne la spécificité des personnes étrangères en fonction des papiers qu'elles ont ou pas. Quand tu fais une demande "ah oui, elle n'a pas droit à ..." ça c'est une difficulté, parce qu'on ne sait pas à quoi elles ont droit du coup. Déjà c'est une difficulté pour les professionnelles, je n'imagine même pas pour les femmes elles-mêmes. Quand tu viens tu arrives ici, pour comprendre le fonctionnement, ça va vraiment pas être simple. Alors si en plus, en fait, les réponses sont incohérentes... » (Noémie, social)

3.2.3 - Le besoin ressenti de disposer d'interlocuteurs dédiés

Avoir des interlocuteurs dédiés pour le suivi régulier des situations est l'un des besoins signalés :

« J'avoue que ça me manque de ne pas avoir d'interlocuteur, je ne sais pas si on peut dire « dédié », mais voilà. Notamment pour tout ce qui est demande d'aide médicale d'Etat. Parce que j'instruis les dossiers avec les personnes, après, ils les déposent, mais je n'ai pas de trace de suivi, pas de

possibilité de suivi. Ça arrive très souvent que les personnes nous disent qu'elles ont déjà déposé les dossiers, parfois, plusieurs, qu'elles n'ont pas de récépissé » (Solange, professionnelle du social).

« on n'a pas trop de réponse, de main sur la situation administrative. On n'a pas de réseau particulier qui ferait qu'on aura une priorisation de nos demandes au niveau de la Préfecture ». (Léa, professionnelle du social).

3.2.4 - Une conséquence paradoxale : l'effet dissuasif concernant l'acceptation de personnes nécessiteuses dans certains dispositifs

L'une des conséquences pouvant résulter de contraintes perçues comme trop perturbantes est l'effet dissuasif voire excluant des situations administratives non-réglées :

« J'ai travaillé dans 2 autres structures, dont une notamment où on accompagnait entre-autres des femmes étrangères. On en venait à refuser les personnes où la partie administrative n'est pas carrée, réglée. Parce que ça bloquait tous les accompagnements qu'on pouvait mettre en place. Les personnes accompagnées étaient des malades chronique en grande précarité. Et il y a un peu de tout : des étrangers, des sortants de prisons, des sortants d'hôpital psychiatrique, des personnes âgées, des jeunes. On a eu des étrangers, c'est vraiment...la situation administrative, c'est ce qui bloque en fait le travail ». (professionnel.le du social)

2.3 - Les fins d'accompagnement sans perspective ultérieure

Les professionnelles sont également confrontées à leurs limites lorsqu'un accompagnement ne débouche pas sur une solution d'intégration, (par exemple pour les personnes déboutées de leur demande d'asile) :

« "j'ai un bébé, je viens d'accoucher, je vais aller où après ?". On n'a pas beaucoup de propositions à part proposer l'aide au retour volontaire ».

« le plus dur pour moi c'est qu'il n'y ait pas de solution. Parce que ça arrive. Les personnes en situation irrégulière n'ont pas toujours les motifs pour demander le titre de séjour, et se retrouvent parfois en difficulté, parfois avec des enfants ou des femmes enceintes. Ça c'est compliqué. C'est compliqué ».

Le fait d'être insérées dans un dispositif permet une sécurisation *a minima* des femmes migrantes victimes sur certains aspects de leur vie (hébergement, autorisation de séjour...). Cependant celle-ci est malgré tout précaire car temporaire. (Solange, social)

« on a une grosse, grosse difficulté qui concerne la sortie de parcours. C'est-à-dire que là, les personnes pendant 2 ans ont une autorisation provisoire de séjour. A l'issue du parcours, elle vont déposer une demande d'autorisation de séjour à la Préfecture. Et pour l'instant, le fait d'avoir été dans le parcours et même d'être en CDI – il y en a qui sont en CDI, ou en formation rémunérée – cela ne garantit pas l'obtention d'une autorisation de séjour. Il y a plusieurs personnes qui sont sorties, c'était il y a un an, qui n'ont pas de titre de séjour. Donc celles qui ont des enfants, qui avaient des allocations, elles perdent tout cela. Les allocations logement aussi. Elles vont être contraintes d'arrêter leur formation, ou quasiment en perte d'emploi ». (Noémie, social)

Les conséquences de la fin de parcours sur l'hébergement sont palpables :

En matière d'hébergement « *celles qui sont dans le parcours, ça va, elles vont bénéficier des ALT. Mais celles qui ont terminé le parcours, elles ne peuvent pas en bénéficier. Elles sont sans solution. En fait pendant 2 ans elles ont construit, elles ont progressé, elles ont arrêté la prostitution, elles ont un projet professionnel solide, c'est vraiment des sorties positives. Et là...Je ne sais pas ce qu'elles vont devenir* ». (Noémie, social)

L'une des personnes concernées se retrouve ainsi dans une impasse, face à une « situation [qui est] bloquée » : « *du coup elle a recommencé à se prostituer, puisqu'elle n'a pas d'aide financière, elle ne peut pas travailler* ».

2.4 - Renforcer les ressources professionnelles : formation et analyse des pratiques

Le renforcement des ressources professionnelles dans les services est perçu comme un besoin sur plusieurs aspects.

Certain.e.s professionnel.le.s identifient **la formation** comme une nécessité, afin d'améliorer le fonctionnement du service concerné.

*« je pense qu'il faudrait déjà **qu'on soit formés**, les travailleurs sociaux et moi-même, qu'on soit formé à l'appui et l'accompagnement spécifique des femmes victimes étrangères. Je pense à l'aspect administratif, parce que c'est vraiment très technique. Ce serait bien qu'on ait cette compétence en interne. »* (Magalie, social).

« pour moi, les institutions ont une grosse responsabilité. Plus on a de travailleurs sociaux formés, plus on a des travailleurs sociaux accompagnés, plus les accompagnements se font. Par exemple un éducateur social peut certes faire de l'administratif, mais sa formation n'est pas axée sur ça. Une assistante sociale peut alors se révéler utile pour toute la partie administrative ». (Dominique, social)

Pour d'autres, mettre en place des procédures et/ou ressources facilitant **la réflexivité et la gestion émotionnelle des situations** permettraient une montée en qualité de l'accompagnement :

« Il y a à gagner à améliorer l'offre de service, en l'enrichissant avec des personnels et avec des formations. Et à permettre des temps de prise de recul et de réflexion. C'est essentiel dans les accompagnements. Il y a des moments, on a certaines situations...émotionnellement c'est prenant. Il n'y a pas forcément derrière un accompagnement du travailleur pour lui permettre de prendre de la distance...de lâcher, déjà, de lâcher tout ce qu'il y a à lâcher, comment cela t'a touché, voilà... Même si on fait ce travail-la, à certains moments c'est compliqué. Même en étant conscient de ça, à certains moments, c'est chaud quoi. On a besoin d'une aide extérieure ». (Dominique)

La prise en compte de la « **barrière de la langue** » a également été abordée dans plusieurs des structures rencontrées, et est un paramètre à prendre en compte dans les équipes :

« dans une équipe, c'est important d'avoir quelqu'un qui maîtrise l'espagnol, quelqu'un qui maîtrise l'anglais, et évidemment quelqu'un qui maîtrise le créole haïtien » (Noémie, social).

Le renforcement des échanges sur les pratiques permettrait par ailleurs aux travailleurs sociaux de **surmonter le sentiment de perte de sens et de frustration** que créent quelquefois les situations non résolues :

« il y a la difficulté d'une perte de sens de ce qu'on fait. Travailler avec des personnes pendant plusieurs mois, et elles vont se retrouver à nouveau en grande difficulté, à recommencer la prostitution. Ou à la rue. Ça pose vraiment la question du sens. Donc on attend de voir comment ça va évoluer. Celles qui sont sorties du parcours, et qui sont mises à la porte du CHRS. Le fait qu'elles se retrouvent sans rien, ça peut être difficile » (Noémie).

Conclusion et préconisations

Au terme de cette étude exploratoire sur la situation des femmes étrangères victimes de violence à la Martinique, il apparaît qu'en dépit de parcours migratoires différents dans leurs formes et conditions d'organisation, elles se retrouvent toutes en position de vulnérabilité, ce qui favorise l'exercice à leur encontre de violences très diverses, auxquelles il leur est difficile d'échapper tant qu'elles ne trouvent pas les voies d'une plus grande autonomisation personnelle.

Celles d'entre-elles qui sont les plus isolées, ou les plus éloignées des systèmes institutionnels, sont également peu informées de leurs droits, ce qui limite leur accès à de la protection, tant pour elles que, le cas échéant, pour leurs enfants.

Par ailleurs, au sein des différents segments des univers professionnels et institutionnels (administrations, santé, scolarité, ...), les agents sont confrontés à une connaissance inégale des droits s'appliquant aux situations spécifiques des étrangers, ainsi qu'à l'absence d'une vision suffisamment partagée.

Quelques préconisations peuvent être formulées, dans l'optique de surmonter les obstacles à l'amélioration de la prise en charge des femmes migrantes victimes de violence. Elles prennent en compte les réflexions qui ont pu émerger au cours de l'enquête, ainsi que les préconisations déjà formulées à l'issue de la matinée d'études de l'Ovifem du 9 novembre 2022 destinée à produire des éléments de diagnostic partagé.

Préconisations :

- **Faciliter la régularisation des femmes étrangères victimes de violences par la nomination d'un référent spécifique en Préfecture :**

Il s'agit de garantir l'effectivité des directives ministérielles pour l'accès à un titre de séjour pour les femmes victimes de violences en leur permettant un examen en urgence de leur dossier.

- **Favoriser dans les équipes de travail le recours aux groupes d'analyse de pratique et des temps d'échange et de réflexion :**

Il s'agit ainsi de renforcer la capacité des divers agents à surmonter les risques de jugement personnel, de subjectivité, d'épuisement émotionnel en recentrant sur la qualité du traitement professionnel des situations

- **Mener une campagne d'information à destination des femmes migrantes, dans la mesure où la méconnaissance de leurs droits constitue un frein à la sortie des violences.**

**OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES-
MARTINIQUE**

31 rue Perrinon - 97200, Fort-de-France

www.ovifem.alefpa.asso.fr